Enquête sur le suivi des résultats (RMS) au Niger

Nom du document	Rapport d'enquête
Client	UNHCR
Point focal client (Coordinateur de l'enquête)	**Remy KALOMBO**, Monitoring and Evaluation Officer kalombor@unhcr.org
Consultants	**SEKE de SYG KOUASSI,** Chef de mission **Dr Charles MOUTE,** Data manager **Grégoire NABA,** Démographe **Kabir BABBA,** Assistant data manager **Hamidou GUERO,** Expert en recherche qualitative
Support	**Justin DJIOGAP,** Assistant projet **Isabelle NANA,** Coordonnatrice de projet, point focal OAG
Assurance qualité	Hubal PFUMTCHUM hp@myoag.org
Version du document	Rapport final

Oversee Advising Group (OAG)
info@myoag.org | www.myoag.org

Août 2025

SOMMAIRE

LISTE DES FIGURES iii
LISTE DES GRAPHIQUES iii
LISTE DES TABLEAUX iv
LISTE DES ABREVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES v
REMERCIEMENTS vi
RESUME EXECUTIF vii
1. INTRODUCTION 1
1.1. Contexte et justification 1
1.2. But et objectifs de l'étude 2
1.3. Portée du RMS 2
1.3.1. Portée thématique 2
1.3.2. Portée géographique 2
2. METHODOLOGIE ET LIMITES 3
2.1. Population cibles 3
2.2. Méthodes 3
2.2.1. Plan d'échantillonnage 3
2.2.2. Thèmes et indicateurs du questionnaire 6
2.2.3. Procédures sur le terrain 7
2.2.4. Traitement et analyse des données 9
2.3. Difficultés liées au travail sur le terrain 9
3. RESULTATS 11
3.1. Caractéristiques de l'échantillon 11
3.2. Enregistrement civil et identité légale 11
3.4. Accès à la santé, à l'éducation et au système de protection sociale 19
3.5. Inclusion bancaire, revenus et chômage 23
3.7. Protection des enfants et vaccination 30
3.8. Mécanismes de gestion des plaintes (MGP) 31
3.9. Intentions de retour et projets migratoire alternatifs 33
4. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS 36
5. REFERENCES 40
6. ANNEXES i
6.1. Questionnaire final i

6.2. Suivi des performances de l'enquête pendant la collecte de données i
6.3. Apurement des données et coefficients de pondération i
6.4. Scripts : Traitement et analyses de données i
6.5. Estimation des indicateurs avec ajustement aux effectifs réels des réfugiés et des PDI i

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Démarche globale de mise en œuvre de l'étude 8

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Répartition en pourcentage de la population étudiée selon le type de pièce d'identité .13
Graphique 2 : Accès aux services de base d'eau potable par groupe de population 16
Graphique 3 : Accès aux services de base d'assainissement et d'hygiène par groupe de population 17
Graphique 4 : Accès aux équipements de logement par groupe de population 18
Graphique 5 : Raisons du non-accès aux services de santé 20
Graphique 6 : Proportion de personnes couvertes par les systèmes nationaux de protection sociale ...22
Graphique 7 : Pourcentage de personnes financièrement intégrées 24
Graphique 8 : Pourcentage de la population par tranche de revenu mensuel (en FCFA).....25
Graphique 9 : Évolution des revenus 25
Graphique 10 : Connaissance des lieux d'accès aux services de lutte contre la violence liée au sexe 28
Graphique 11 Justification de la violence à l'égard des femmes 29
Graphique 12: Proportion de personnes par difficultés rencontrées lors de l'utilisation des mécanismes de gestion de plaintes (MGP) 32
Graphique 13 Proportion des personnes par motifs de non-utilisation de mécanismes de gestion de plaintes (MGP) 33
Graphique 14 Raisons majeurs de retour dans le lieu d'origine.....34

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Zones d'enquête 2
Tableau 2 : Distribution de la taille de l'échantillon prévisionnel par groupe de déplacés de force 4
Tableau 3 : Taux de couverture de l'enquête RMS par type de population 5
Tableau 4 : Coefficients de pondération ajustés aux effectifs réels par région et type de population 6
Tableau 5 : Principaux thèmes et indicateurs du questionnaire 6
Tableau 6 : Synthèse des difficultés rencontrés sur le terrain ainsi que les solutions adoptées 10
Tableau 7 : Profil de l'échantillon avant et après pondération 11
Tableau 8 : Proportion des enfants de moins de 5 ans dont la naissance a été enregistrée auprès d'une autorité civile 12
Tableau 9 : Proportion des personnes possédant des documents d'identité ou des titres légalement reconnus 12
Tableau 10 : Proportion des personnes résidant dans des zones d'habitation physiquement sûres et sécurisées, avec accès aux équipements de base 14
Tableau 11 : Proportion des personnes disposant d'énergie pour s'éclairer 14
Tableau 12 : Proportion des personnes ayant recours en priorité à des combustibles (de cuisson) et à des technologies propres 15
Tableau 13 : Proportion des personnes utilisant au moins les services de base en matière d'eau potable 15
Tableau 14 : Proportion des personnes ayant accès à des toilettes domestiques sûres 16
Tableau 15 : Proportion des personnes vivant dans des logements habitables et abordables 18
Tableau 16 : Proportion des personnes bénéficiant d'un droit d'occupation sûr au logement et/ou à la terre 19
Tableau 17 : Indicateurs d'accès à la santé 19
Tableau 18 : Indicateurs d'accès à l'éducation 21
Tableau 19 : Proportion des personnes couvertes par les systèmes nationaux de protection sociale 21
Tableau 20 : Proportion des personnes disposant d'un compte dans une banque ou une autre institution financière ou auprès d'un fournisseur de services d'argent mobile 23
Tableau 21 : Proportion des personnes qui déclarent une évolution positive de leurs revenus par rapport à l'année précédente 24
Tableau 22 : Proportion des personnes (en âge de travailler) au chômage 26
Tableau 23 : Proportion des personnes qui savent où accéder aux services disponibles en matière de VBG 27
Tableau 24 : Proportion des personnes qui savent où accéder aux services disponibles en matière de VBG 27
Tableau 25 : Proportion des personnes qui n'acceptent pas la violence à l'égard des femmes 28
Tableau 26 : Proportion des enfants qui participent à des programmes communautaires de protection de l'enfance 30
Tableau 27 : Proportion des enfants âgés de 9 mois à 5 ans ayant été vaccinés contre la rougeole 31
Tableau 28 : Proportion des personnes déclarant avoir utilisé un mécanisme de gestion de plaintes et le trouver efficace 31
Tableau 29 : Proportion des personnes envisageant un retour dans leur pays/localité d'origine 34
Tableau 30 : Proportions des personnes envisageant de déménager dans un pays/localité autre que leur pays/localité d'origine 35
Tableau 31 Recommandations, responsabilités et priorisation des actions 38

LISTE DES ABREVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES

CNE	Commission Nationale d'Éligibilité
FAO	Food and Agriculture Organization of the United Nations / Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IDP	Internally Displaced Persons
MGP	Mécanismes de gestion de plaintes
OAG	Oversee Advising Group
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PDI	Populations Déplacées Internes
RMS	Results Monitoring Survey / Enquête de suivi des résultats
TDR	Termes de Référence
UNHCR	United Nations High Commissioner for Refugees
UNICEF	United Nations Children's Fund / Fonds des Nations Unies pour l'enfance
VBG	Violences Basées sur le Genre
WASH	Water Sanitation and Hygiene (Eau, Assainissement et Hygiène)

REMERCIEMENTS

La réalisation de cette étude a été facilitée par l'implication particulière du Bureau pays du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et particulièrement de l'équipe de coordination du RMS.

Nous tenons aussi à remercier les responsables de la Commission Nationale d'Éligibilité (CNE) ainsi que ceux des Organisations non gouvernementales (ONG) partenaires de mise en œuvre pour les facilités apportées durant la collecte des données dans les différentes zones retenues.

Ces remerciements sont également adressés aux populations hôtes, aux réfugiés et demandeurs d'asile ainsi que les personnes déplacées internes (PDI) qui ont accepté de partager avec les équipes de collecte les expériences et opinions sur l'assistance humanitaire.

Hubal Pfumtchum
Co-Founder, Oversee Advising Group (OAG)
info@myoag.org | www.myoag.org

RESUME EXECUTIF

Ce rapport présente les résultats de l'enquête de suivi des résultats (RMS) menée en 2025 au Niger, évaluant les conditions de vie des populations vulnérables, incluant réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées internes (PDI) et populations hôtes. L'étude vise à mesurer l'accès aux services essentiels, la protection socio-économique et les progrès accomplis dans le cadre de la stratégie pluriannuelle 2023-2025 du HCR. Les données recueillies fournissent une base empirique pour orienter les interventions des acteurs gouvernementaux, humanitaires et de développement, en ciblant particulièrement le renforcement de la résilience et l'autonomisation des groupes marginalisés.

Méthodologie

L'enquête a été conduite selon une approche méthodologique rigoureuse, combinant un **échantillonnage stratifié** et une collecte de données numérisée. Six régions ont été couvertes (Agadez, Diffa, Maradi, Niamey, Tahoua, Tillabéri), avec un échantillon représentatif de 2 240 ménages répartis entre réfugiés, PDI et population hôtes. Les données, recueillies via des tablettes, ont fait l'objet d'un contrôle qualité strict, incluant des pondérations pour corriger les biais d'échantillonnage. Les indicateurs clés portent sur huit thématiques prioritaires, allant de l'enregistrement civil à la gestion des plaintes, en passant par l'accès aux services de base et la protection des droits.

Principaux résultats

Enregistrement civil et identité légale : L'enquête révèle que 86 % des naissances d'enfants de moins de 5 ans sont enregistrées. Cependant, des disparités significatives persistent : les réfugiés/demandeurs d'asile affichent un taux de 59 %, contre 70 % pour les PDI. Bien que la possession d'une identité légale soit quasi universelle (100 %), seuls 47 % des individus disposent d'un acte de naissance, et 16 % d'une carte d'identité nationale. Ces chiffres soulignent des lacunes critiques dans le processus de délivrance de documents fondamentaux, particulièrement pour les populations forcées de se déplacer.

Accès aux services de base : L'accès à l'énergie pour l'éclairage est relativement faible (37 %), avec des écarts marqués entre la population hôte (38 %), les réfugiés/demandeurs d'asile (8 %) et les PDI (9%). L'utilisation de combustibles propres pour la cuisson reste marginale (6 %). Dans le domaine WASH, 89 % des ménages ont accès à l'eau potable, mais seulement 7 % bénéficient de toilettes domestiques sûres. Les ménages des PDI sont les plus défavorisées, avec moins de 1 % d'accès à des installations sanitaires améliorées. Le logement constitue un autre défi majeur : à peine 4 % des ménages vivent dans des logements à la fois habitables et abordables, et seuls 32 % jouissent d'un droit d'occupation sécurisé.

Santé, éducation et protection sociale : L'accès aux services de santé est globalement satisfaisant (98 %), mais les soins obstétricaux qualifiés ne couvrent que 79 % des naissances, avec des performances inférieures chez les PDI (70 %). Dans le secteur de l'éducation, le taux de scolarisation en primaire atteint 94 %, masquant des inégalités profondes : les enfants handicapés (48 %) et les réfugiés/demandeurs d'asile (65 %) sont largement exclus. Le secondaire accuse un retard criant (31 %), avec des taux alarmants pour les réfugiés/demandeurs d'asile (6 %). La protection sociale reste limitée (43 %), malgré une couverture légèrement meilleure pour les PDI (57 %).

Inclusion financière et emploi : L'inclusion financière progresse timidement, avec 24 % des adultes détenant un compte bancaire ou mobile. Les réfugiés/demandeurs d'asile (10 %) et les femmes (19 %) sont particulièrement exclus. Seulement 28 % des personnes déclarent une amélioration de leurs revenus, et le chômage touche 6 % de la population active, avec des pics chez les PDI (7 %) et les femmes (7 %).

Sécurité et violence basée sur le genre (VBG) : Si 93 % des personnes se sentent en sécurité dans leur quartier, la connaissance des services VBG reste faible (71 %). Seules 76 % des personnes rejettent la violence envers les femmes. Les justifications des violences conjugales, comme les disputes maritales (16 %) ou le refus de rapports sexuels (15 %), persistent, reflétant des normes sociales profondément ancrées.

Protection des enfants et vaccination : La participation aux programmes de protection de l'enfance est extrêmement faible (3 %), et les enfants handicapés en sont quasi exclus (0,1 %). La couverture vaccinale contre la rougeole (81 %) reste en deçà des attentes (95 %), avec des disparités pour les réfugiés/demandeurs d'asile (71 %).

Intentions de retour et projets migratoires : Parmi les populations forcées de se déplacer, 40 % envisagent un retour dans leur lieu d'origine. Les PDI montrent la plus forte volonté de retour (50 %), motivée par des raisons économiques (76 %) et familiales (67 %). À l'inverse, seulement 6 % des personnes envisagent une migration vers d'autres destinations, principalement des réfugiés (7 %) et des hommes (9 %).

Mécanismes de gestions des plaintes (MGP) : L'utilisation des mécanismes de gestion des plaintes est relativement élevée (75 %), mais des obstacles majeurs subsistent : 46 % des usagers citent des difficultés d'accès à l'information et 21 % dénoncent des retards de traitement. Les PDI sont les plus engagées dans ces mécanismes (80 %), contre 71 % des réfugiés. Enfin, 37 % des non-utilisateurs évoquent la complexité des procédures comme frein principal.

Défis majeurs

Les résultats mettent en lumière des défis structurels : la faiblesse des systèmes d'enregistrement civil, la précarité des infrastructures de base, les lacunes en éducation secondaire et santé reproductive, l'exclusion financière des groupes vulnérables, et la persistance des normes sociales tolérant les violences basées sur le genre (VBG). Les mécanismes de protection, bien qu'utilisés, peinent à répondre aux besoins en raison de leur manque d'accessibilité et d'efficacité.

Recommandations

Pour répondre à ces enjeux, une approche intégrée est nécessaire :

- **Renforcer les services d'état civil** via des campagnes ciblées et des partenariats avec les leaders communautaires.
- **Investir dans les infrastructures WASH et énergétiques**, en priorisant les zones accueillant des PDI et réfugiés/demandeurs d'asile.
- **Étendre les programmes éducatifs et sanitaires**, avec des mesures spécifiques pour les enfants handicapés et les femmes.
- **Promouvoir l'inclusion financière** par des partenariats avec les opérateurs de mobile money.
- **Améliorer les mécanismes de gestion de plaintes** via des plateformes simplifiées et des campagnes de sensibilisation.

Ce rapport souligne l'urgence d'une coordination renforcée entre le gouvernement du Niger, le HCR et les partenaires techniques pour transformer ces recommandations en actions concrètes. Les régions de Diffa et Tillabéri, épicentres des déplacements, doivent être prioritaires. En alignant les interventions sur les besoins identifiés, le Niger pourra progresser vers les objectifs de développement durable et garantir une protection et l'accès aux solutions durable à ses populations les plus vulnérables.

1. INTRODUCTION

1.1. Contexte et justification

Le Niger se trouve au centre d'une région instable, marquée par la montée des groupes extrémistes violents. Les conflits au Mali et au Nigeria ont entraîné d'importants déplacements de populations vers et à l'intérieur du Niger, affectant négativement l'économie et l'accès aux services publics. Depuis 2012, les régions de Tillabéry et Tahoua, puis celle de Diffa à partir de 2014, connaissent des mouvements massifs de populations, conséquence des crises au Mali, en Libye et de Boko Haram dans le bassin du Lac Tchad. Le nombre de personnes déplacées n'a cessé d'augmenter, nécessitant des réponses adaptées selon le statut des populations (réfugiés, demandeurs d'asile, déplacés internes, communautés hôtes), notamment en matière de services de base, de relèvement économique et de développement d'opportunités (agriculture, pêche, élevage, commerce).

L'Agence des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) au Niger appuie le gouvernement dans la protection internationale, l'assistance humanitaire et la recherche de solutions durables pour les personnes déplacées. Sa stratégie s'articule autour de quatre axes principaux : la protection, l'assistance, la résilience et la recherche de solutions durables pour les réfugiés et déplacés internes.

Une réponse efficace implique la collaboration de tous les partenaires du HCR, y compris le gouvernement nigérien à tous les niveaux, les acteurs humanitaires, de développement, le secteur privé et les communautés elles-mêmes. Le HCR intervient à travers des actions multisectorielles : enregistrement, protection, eau et assainissement, abris, gestion des sites de déplacement, santé, nutrition, autonomisation et intégration socio-économique, etc. La réduction de la dépendance par l'autonomisation économique et la promotion de l'autosuffisance sont au cœur de la stratégie du HCR, tout comme le plaidoyer pour les droits des communautés.

Le HCR adopte une approche globale, mobilisant un large éventail de parties prenantes pour soutenir les réfugiés et favoriser leur autosuffisance. Il s'est engagé dans une nouvelle méthode de travail, à travers une approche pluriannuelle de protection et de solutions, visant à réduire la dépendance à l'assistance en privilégiant des solutions durables et la résilience. C'est dans ce cadre qu'a été élaborée la stratégie pluriannuelle 2023-2025.

Cette stratégie est guidée par une vision centrée sur la protection, le bien-être, l'autonomisation des communautés et la recherche active de solutions durables pour les populations affectées par les déplacements forcés (réfugiés, déplacés internes, communautés d'accueil) et à risque d'apatridie. Elle repose sur une approche holistique, multisectorielle, fondée sur les droits, centrée sur les personnes et axée sur les solutions pour les réfugiés, déplacés internes, apatrides et communautés d'accueil. Les efforts doivent se concentrer sur la mise en œuvre d'un plan de solutions durables, permettant aux personnes et communautés de reprendre le contrôle de leur vie et de leur avenir, en favorisant des interventions qui renforcent la résilience et l'autosuffisance. La stratégie s'articule autour de deux axes : d'une part, l'aide d'urgence aux personnes nouvellement déplacées ; d'autre part, des mesures favorisant l'inclusion socio-économique et l'autonomisation des communautés touchées.

Dans cette nouvelle approche, des données de qualité sont essentielles pour garantir la protection et le bien-être des personnes déplacées et apatrides, et pour réaliser l'ambition de faire du HCR, d'ici 2025, un leader fiable en matière de données et d'informations sur les réfugiés et autres populations concernées. Le HCR a ainsi développé les enquêtes de suivi des résultats (RMS) pour faciliter et rationaliser la collecte de données basées sur des enquêtes et suivre les résultats au niveau de l'impact et des effets dans le cadre de stratégies nationales pluriannuelles.

C'est dans cette optique que l'opération HCR au Niger a conduit l'enquête de suivi des résultats (RMS), objet de cette étude, qui a permis de fournir des données évidentes pour mesurer les progrès vers les résultats définis dans sa stratégie pluriannuelle 2023-2025 au niveau Outcome et Impact.

1.2. But et objectifs de l'étude

L'enquête de suivi des résultats (RMS) visait à évaluer les avancées accomplies au regard des objectifs fixés dans la stratégie pluriannuelle du HCR au Niger pour la période 2023 – 2025. Elle s'est appuyée sur les indicateurs outcome afin de rendre compte des effets des différentes interventions, ainsi que sur les indicateurs d'impact pour décrire les changements observés dans les conditions de vie des populations des zones ciblées. Les données recueillies grâce au RMS serviront également à alimenter le prochain cycle de planification de la nouvelle stratégie pluriannuelle, en garantissant la disponibilité d'informations fiables et de qualité.

Le RMS a porté sur l'ensemble des groupes de population concernés par le mandat du HCR au Niger, à savoir : les réfugiés, les demandeurs d'asile, les personnes déplacées internes (y compris les personnes retournées) ainsi que les communautés hôtes dans les zones d'intervention du HCR.

1.3. Portée du RMS

1.3.1. Portée thématique

L'enquête a englobé 11 thématiques, à savoir : la réponse humanitaire, le renforcement de l'autonomie, la documentation, la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG), le bien-être, le logement, l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH), l'intégration socio-économique, les moyens de subsistance, la santé ainsi que la protection des enfants.

1.3.2. Portée géographique

L'enquête RMS au Niger a été conduite dans les principales régions accueillant les différents groupes de population concernés par le mandat du HCR : réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées internes et communautés hôtes. Ces régions, qui ont bénéficié des programmes d'intervention du HCR, incluent Agadez, Diffa, Maradi, Niamey, Tahoua et Tillabéri.

Pour sélectionner les zones d'enquête, plusieurs critères ont été pris en compte : la présence de personnes déplacées de force, l'existence d'interventions du HCR ou de ses partenaires, l'accessibilité physique et le niveau de sécurité. Sur cette base, les communes et localités suivantes ont été sélectionnées par le RMS.

Tableau 1 : Zones d'enquête

Région	Communes/Localités couvertes
Agadez	Agadez ville
Diffa	Diffa
Maradi	Chadakori, Guidan Roumdji, Madarounfa, Malone
Niamey	Niamey 1, Niamey 2, Niamey 5
Tahoua	Bangui
Tillabéri	Abala, Ayerou, Ballayara, Filingué, Ouallam, Tillabéri

Ainsi, l'enquête a permis de collecter des données représentatives dans chacune de ces zones, en tenant compte des spécificités locales et des besoins des populations concernées. Cette approche visait à garantir une couverture géographique adaptée et une meilleure compréhension des conditions de vie des personnes déplacées de force et des communautés qui les accueillent.

2. METHODOLOGIE ET LIMITES

La présente section expose la méthodologie adoptée pour la réalisation de l'étude ainsi que les principales limites rencontrées. Elle décrit d'abord la population cible retenue, puis détaille le plan d'échantillonnage mis en place pour garantir la représentativité des résultats. La couverture géographique et démographique de l'enquête est également précisée, tout comme les méthodes de pondération appliquées pour ajuster les estimations. Par ailleurs, les procédures de collecte de données sur le terrain sont présentées, en mettant en lumière les différentes étapes et outils mobilisés. Enfin, cette section aborde les principales difficultés et contraintes rencontrées lors de la mise en œuvre de l'enquête, afin de permettre une lecture critique et nuancée des résultats obtenus.

2.1. Population cibles

Dans cette étude, la population cible était constituée des différents groupes de population vivant dans les zones d'intervention du HCR Niger. Il s'agit des réfugiés, des demandeurs d'asile, des déplacés internes et communautés hôtes.

2.2. Méthodes

Une enquête auprès des ménages a été menée dans les zones bénéficiant des programmes d'intervention du HCR au Niger, auprès d'un échantillon représentatif des différents groupes de populations cibles. Le plan d'échantillonnage utilisé repose sur une méthode stratifiée à deux degrés. La stratification ainsi que les niveaux d'échantillonnage ont été adaptés en fonction de la structure propre à chaque groupe de population ciblé et ce afin d'assurer une représentativité optimale.

2.2.1. Plan d'échantillonnage

Pour les réfugiés et les demandeurs d'asile, la population a été stratifiée selon la région (six régions) et le lieu de résidence (en camp ou hors camp). Un échantillon a ensuite été tiré dans chaque strate. Au premier degré, les communes ou camps ont été sélectionnés à partir de la base proGres v4 du HCR, avec une probabilité proportionnelle à la taille de la population de réfugiés ou de demandeurs d'asile dans chaque strate. Au second degré, les ménages ont été choisis de façon aléatoire simple dans les communes ou camps sélectionnés pour l'administration du questionnaire RMS. Pour chaque ménage primaire sélectionné, au moins deux ménages de remplacement étaient prévus en cas d'indisponibilité. Si toutes les options de la liste primaire et de remplacement étaient épuisées, un pas de sondage in situ était appliqué pour sélectionner de nouveaux ménages à enquêter.

En ce qui concerne les personnes déplacées internes (PDI), la base d'échantillonnage a été constituée à partir des listes des communes accueillant des PDI, fournies par les autorités gouvernementales et le HCR, en utilisant les données les plus récentes. Les six régions ont servi de strates pour le tirage de l'échantillon. Au premier degré, des communes ont été sélectionnées dans chaque région selon une probabilité proportionnelle à la taille de la population PDI enregistrée. Au second degré, en l'absence de liste exhaustive des ménages, la sélection s'est faite par pas de sondage dans les villages comptant au moins dix ménages de PDI. L'identification des villages s'est appuyée sur des données secondaires, des entretiens qualitatifs avec les autorités locales, les leaders communautaires, ainsi que les ONG et agences humanitaires. Les villages à visiter dans chaque commune sélectionnée ont été choisis de manière aléatoire simple.

Pour les populations hôtes, les ménages ont été sélectionnés à proximité des sites accueillant des réfugiés et des PDI, selon un pas de sondage. Plus précisément, il s'agissait des ménages vivant dans la même localité ou commune que les sites des réfugiés, des demandeurs d'asile et des PDI.

Taille d'échantillon

Le calcul de la taille d'échantillon suit une approche méthodologique en trois étapes. Initialement, la taille d'échantillon de base est calculée selon la formule suivante :

$$n_1 = \frac{z^2 \times p(1-p)}{e^2}$$

Où :

- **z** : est le niveau de confiance de 95% souhaité dans les estimations. Il a la valeur de 1,96 ;
- **p** : est la proportion des personnes déplacées de force. En l'absence de la valeur exacte au niveau national, on considère P=0,5 afin de maximiser la taille d'échantillon ;
- **e** : est la marge d'erreur maximale que l'on fixe à 0.06.

Ce calcul abouti à une taille $\boldsymbol{n_1 = 384,16}$ sensiblement égale à 385 ménages par groupe de population (réfugiés/demandeurs d'asile, personnes déplacés internes, communautés d'accueil).

Ensuite, la taille d'échantillon (n_1) est ensuite ajustée pour tenir compte de l'effet de grappe. En effet, les observations au sein de chaque grappe peuvent être plus similaires entre elles qu'avec des observations d'autres grappes. Cela peut biaiser les estimations et réduire la puissance statistique si cela n'est pas pris en compte dans le calcul de la taille de l'échantillon. Basé sur les résultats du RMS 2023 du Burkina Faso, l'effet de grappe (D_{eff}) est de **1,66**. L'ajustement de la taille initiale est fait sous la base de la formule suivante :

$$n_2 = D_{eff} \times n_1 = 1{,}66 \times n_1$$

Ledit ajustement porte la taille d'échantillon par groupe de population à sensiblement 640 ménages ($n_2 = 639{,}1$).

Enfin, pour compenser la non-réponse anticipée, la taille d'échantillon (n_2) est ajustée à un taux de réponse estimée à hauteur de 95%. Pour ce faire la formule suivante est appliquée : $n_3 = \frac{n_2}{0{,}95}$.

Ainsi, la taille d'échantillon finale par groupe de population (n_3) est de **674 ménages**.

L'enquête concerne 3 groupes de population : réfugiés/demandeurs d'asile, personnes déplacées internes et commutés d'accueil, ainsi la taille optimale de notre échantillon est de 2022 ménages à enquêter.

L'échantillon de chaque groupe de population est réparti entre les 6 régions proportionnellement à leur taille population enregistrée par le HCR et le gouvernement. L'effectif de notre échantillon se retrouve ainsi ajusté par arrondi successif à 2027 ménages. Le tableau ci-dessous illustre cette répartition.

Tableau 2 : Distribution de la taille de l'échantillon prévisionnel par groupe de déplacés de force

Région	Déplacés internes	Hôtes	Refugiés/demandeurs d'asile	Total
Agadez	-	24	60	84
Diffa	204	204	177	585
Maradi	24	24	132	180
Niamey	36	36	45	117
Tahoua	113	113	162	388
Tillaberi	274	274	125	673
Total	**651**	**675**	**701**	**2027**

Il y'a lieu de préciser que dans le cadre de cette étude, un seul ménage a été sélectionné par concession pour participer à l'enquête. Au sein de chaque ménage enquêté, au maximum deux personnes ont été interrogées : d'une part, le chef de ménage ou un adulte (âgé de 18 ans ou plus) apte à fournir des informations sur l'ensemble du ménage ; d'autre part, une personne âgée de 18 ans ou plus, choisie de manière aléatoire, pour répondre au questionnaire individuel. Il est à noter que la personne sélectionnée au hasard pouvait également être celle qui répondait aux questions relatives au ménage.

Évaluation de la couverture de l'enquête

La collecte des données a mobilisé six équipes mixtes, composées au total de 32 agents de collecte et de 6 superviseurs. La taille de chaque équipe variait de 2 à 10 membres, en fonction de l'étendue géographique de la zone à couvrir. Pour garantir une répartition équilibrée de la charge de travail entre les agents, la taille de l'échantillon a été ajustée à la hausse dans certaines localités, en tenant compte du nombre d'agents disponibles sur le terrain. Ainsi, l'échantillon initialement prévu de 2027 ménages a été porté à 2240 ménages.

Le tableau ci-dessous présente le taux de couverture de l'enquête RMS, ventilé par région et par type de population

Tableau 3 : Taux de couverture de l'enquête RMS par type de population

Région	Population	Effectif planifié	Effectif réalisé et validé	Taux de couverture
Agadez	Communauté hôte	24	27	112,5%
	PDI	0	0	-
	Réfugiés/ Demandeurs d'asile	60	61	101,7%
	Ensemble	**84**	**88**	**104,8%**
Diffa	Communauté hôte	204	225	110,3%
	PDI	204	230	112,7%
	Réfugiés/ Demandeurs d'asile	177	202	114,1%
	Ensemble	**585**	**657**	**112,3%**
Maradi	Communauté hôte	24	30	125,0%
	PDI	24	24	100 ,0%
	Réfugiés/ Demandeurs d'asile	132	150	113,6%
	Ensemble	**180**	**204**	**113,3%**
Niamey	Communauté hôte	36	36	100,0%
	PDI	36	37	102,8%
	Réfugiés/ Demandeurs d'asile	45	48	106,7%
	Ensemble	**117**	**121**	**103,4%**
Tahoua	Communauté hôte	113	122	108,0%
	PDI	113	121	107,1%
	Réfugiés/ Demandeurs d'asile	162	174	107,4%
	Ensemble	**388**	**417**	**107,5%**
Tillabéri	Communauté hôte	274	307	112,0%
	PDI	274	315	115,0%
	Réfugiés/ Demandeurs d'asile	125	131	104,8%
	Ensemble	**673**	**753**	**111,9%**
TOTAL		**2027**	**2240**	**110,5**

Coefficients de pondération

Le calcul des coefficients de pondération est une méthode statistique essentielle pour obtenir des résultats fiables lorsque l'échantillon n'est pas parfaitement représentatif. Ce processus commence par la définition de la population cible et la collecte de données fiables. Dans le cas de cette enquête, la population cible est constituée des personnes déplacées internes, des réfugiés/demandeurs d'asile et de la communauté hôte.

Ensuite, il est nécessaire d'analyser la composition de la population effectivement enquêtée en calculant les effectifs (absolus et relatifs) de chaque groupe de population. Les coefficients de pondération sont ensuite déterminés en comparant les effectifs dans la population cible (population réelle ou population de l'échantillon) aux effectifs de la population effectivement enquêtée, selon la formule suivante :

$$Poids_{\ groupe} = \frac{Effectif_{cible}}{Effectif_{enquêté}}$$

Deux types de pondérations sont calculés. La première concerne l'ajustement des effectifs obtenus de la collecte de données par rapport aux effectifs réels connus des réfugiés, des demandeurs d'asile et des personnes déplacées internes. Les données présentées dans les résultats de ce rapport s'appuient sur cette première pondération. La deuxième pondération vise à ajuster les effectifs issus de la collecte de données en fonction des effectifs initialement prévus dans le plan d'échantillonnage. Ces coefficients ont été générés à des fins d'analyse, notamment celles comparant les indicateurs calculés sur la population d'accueil aux réfugiés/demandeurs d'asile ou aux PDI. Le tableau ci-après fournit, par région et pour chaque type de population, les coefficients de pondération au niveau ménage. Le coefficient de pondération au niveau d'un membre de ménage est obtenu en divisant la pondération du ménage par le nombre de membres dans ce ménage.

Tableau 4 : Coefficients de pondération ajustés aux effectifs réels par région et type de population

Région	Type de population	Coefficient d'ajustement
Agadez	Réfugiés/Demandeurs d'asile	102,46
	PDI	-
	Populations hôtes	17734,56
Diffa	Réfugiés/Demandeurs d'asile	193,58
	PDI	256,27
	Populations hôtes	2607,32
Maradi	Réfugiés/Demandeurs d'asile	337,00
	PDI	109,08
	Populations hôtes	112198,97
Niamey	Réfugiés/Demandeurs d'asile	111,96
	PDI	185,22
	Populations hôtes	28206,39
Tahoua	Réfugiés/Demandeurs d'asile	219,18
	PDI	167,52
	Populations hôtes	27083,55
Tillabéri	Réfugiés/Demandeurs d'asile	299,08
	PDI	200,78
	Populations hôtes	8799,37

Les informations détaillées concernant la méthode de calcul ainsi que les résultats associés aux différentes pondérations sont présentées à l'annexe 6.3.

2.2.2. Thèmes et indicateurs du questionnaire

Dans le cadre de cette enquête, huit thématiques majeures sont étudiées. Le tableau ci-dessous présente ces thématiques ainsi que les indicateurs qui leur correspondent.

Tableau 5 : Principaux thèmes et indicateurs du questionnaire

Thème	Indicateurs
Enregistrement civil et identité légale	▸ Proportion des enfants de moins de 5 ans dont la naissance a été enregistrée auprès d'une autorité civile ▸ Proportion des personnes possédant des documents d'identité ou des titres légalement reconnus
Accès aux sources d'énergie, aux équipements de base et au logement	▸ Proportion des personnes résidant dans des zones d'habitation physiquement sûrs et sécurisés, avec accès aux équipements de base ▸ Proportion des personnes ayant recours en priorité à des combustibles (de cuisson) et à des technologies propres ▸ Proportion des personnes vivant dans des logements habitables et abordables ▸ Proportion des personnes disposant d'énergie pour s'éclairer ▸ Proportion des personnes utilisant au moins les services de base en matière d'eau potable

Thème	Indicateurs
	▸ Proportion des personnes ayant accès à des toilettes domestiques sûres ▸ Proportion des personnes bénéficiant de droits garantis au logement et/ou à la terre
Protection sociale, accès à la santé et à l'éducation	▸ Proportion des personnes ayant eu accès à des services de santé ▸ Proportion d'enfants et de jeunes inscrits dans l'enseignement primaire ▸ Proportion d'enfants et de jeunes inscrits dans l'enseignement secondaire ▸ Proportion des naissances assistées par du personnel de santé qualifié ▸ Proportion de personnes couvertes par les systèmes nationaux de protection sociale
Inclusion bancaire, chômage et revenus	▸ Proportion des personnes disposant d'un compte dans une banque ou une autre institution financière ou auprès d'un fournisseur de services d'argent mobile ▸ Proportion de personnes qui déclarent une évolution positive de leurs revenus par rapport à l'année précédente ▸ Proportion de personnes (en âge de travailler) qui sont au chômage
Sécurité physique et violence basée sur le genre	▸ Proportion des personnes se sentant en sécurité lorsqu'elles se promènent seules dans leur quartier après la tombée de la nuit ▸ Proportion des personnes qui savent où accéder aux services disponibles en matière de VBG ▸ Proportion des personnes qui n'acceptent pas la violence à l'égard des femmes
Protection des enfants et vaccination	▸ Proportion des enfants qui participent à des programmes communautaires de protection de l'enfance ▸ Proportion des enfants âgés de 9 mois à 5 ans ayant été vaccinés contre la rougeole
Intentions de retour et plans pour l'avenir	▸ Proportion des personnes envisageant un retour dans leur pays/localité d'origine ▸ Proportion des personnes envisageant de déménager dans un pays/localité autre que leur pays/localité d'origine
Mécanismes de retour d'informations	▸ Proportion des personnes déclarant avoir utilisé un mécanisme de gestion de plaintes et le trouver efficace

Les résultats détaillés de chaque indicateur par type de population, âge, genre et situation de handicap sont disponibles à l'annexe 6.5 pour les résultats ajustés aux effectifs réels et à l'annexe **Error! Reference source not found.** pour les résultats ajustés au plan d'échantillonnage.

2.2.3. Procédures sur le terrain

▸ Déroulement et principales étapes de la mise en œuvre de l'étude

La mise en œuvre de cette étude s'est déroulée selon une approche structurée en quatre grandes phases, illustrées à la Figure 1. La première phase a porté sur la préparation et le cadrage méthodologique, aboutissant à la validation du rapport de démarrage le 18 février 2025, qui a servi de feuille de route pour l'ensemble du processus. La deuxième phase, consacrée à la collecte des données sur le terrain, s'est déroulée du 24 mars au 15 avril 2025, après la formation des agents de collecte organisée dans chacune des régions ciblées entre le 17 et le 21 mars. La troisième phase a concerné l'exploitation et l'analyse des données recueillies, donnant lieu à la rédaction du présent rapport d'étude. Enfin, la quatrième phase portera sur la restitution et la dissémination des résultats finaux de l'étude. Cette étape s'appuiera sur un rapport ajusté en fonction des observations des différentes parties prenantes, et aboutira à une version finale qui sera présentée lors d'un atelier réunissant l'ensemble des acteurs impliqués.

Figure 1 : Démarche globale de mise en œuvre de l'étude

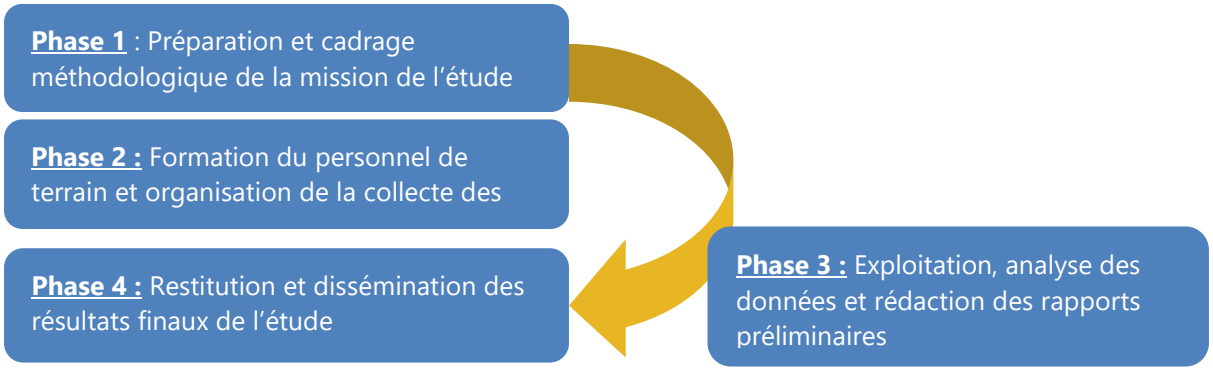

Modèle de la collecte de données

Au cours de la collecte des données, la méthode du pas de sondage a été appliquée pour sélectionner les ménages parmi la population hôte et les personnes déplacées internes (PDI). Cette technique a également été utilisée pour les ménages de réfugiés/demandeurs d'asile lorsque les listes initiales de ménages primaires et de remplacement étaient entièrement utilisées. Pour ce faire, la sélection du premier ménage reposait sur un code du jour, tandis que les ménages suivants étaient choisis selon une règle de saut adaptée au contexte rural ou urbain. Cette démarche a permis de garantir une couverture équilibrée des ménages dans toutes les zones visées par l'étude. Elle se décompose en cinq étapes, présentées ci-dessous.

- **Étape 1 :** Dans chaque site, chaque enquêteur a été affecté à un nombre déterminé de ménages à interviewer, en fonction de la taille de l'équipe.
- **Étape 2 :** Au sein du site, les enquêteurs devaient se déplacer dans différentes directions (Nord, Sud, Est, Ouest), en commençant par se diriger vers la gauche.
- **Étape 3 :** Pour sélectionner le premier ménage, un code du jour était utilisé. Ce code était déterminé en additionnant les chiffres de la date jusqu'à obtenir un chiffre unique (par exemple, pour le 29 janvier : 2 + 9 = 11, puis 1 + 1 = 2, donc le code du jour est 2).
- **Étape 4 :** Le nombre de maisons correspondant au code du jour était sauté ; ensuite, la maison suivante à gauche était sélectionnée (par exemple, dans le cas précédent, deux maisons étaient sautées et la troisième maison à gauche était retenue pour l'enquête).
- **Étape 5 :** Une fois la première maison sélectionnée, chaque maison suivante était déterminée selon une règle de saut (chaque troisième ménage dans les zones rurales et chaque cinquième dans les zones urbaines).

Il est à noter qu'au sein de chaque concession, un seul ménage était enquêté. Dans chaque ménage, au maximum deux personnes étaient interrogées : le chef de ménage ou un représentant capable de fournir des informations sur le ménage, ainsi qu'une personne tirée au hasard pour répondre au questionnaire individuel. Cette personne tirée au hasard pouvait être également le répondant aux questions relatives au ménage.

Concernant la sélection des ménages de la population hôte, ceux-ci étaient choisis selon le processus décrit ci-dessus. Seuls les ménages situés à proximité des sites des réfugiés et des personnes déplacées internes (PDI) étaient pris en compte. Plus précisément, il s'agit des ménages vivant dans la même localité ou commune que les sites des réfugiés/demandeurs d'asile et des PDI.

Structure de gestion de l'équipe de terrain

Le dispositif de gestion de l'équipe de terrain était articulé autour de trois catégories de personnels :

1. **Chefs d'équipe :** Responsables de la vérification des données saisies et de la sélection des ménages ou individus.
2. **Superviseurs :** Chargés de l'examen des données, de la validation des questionnaires et de la vérification de la distribution des échantillons.
3. **Équipe de coordination :** En charge du contrôle de la cohérence des données, du calcul des indices de qualité et de la vérification des localisations.

Contrôle de la qualité des données

Le contrôle de la qualité des données a principalement reposé sur l'analyse de quatre indicateurs : (1) le taux de valeurs manquantes ; (2) le taux d'utilisation de la modalité « autre à préciser » ; (3) l'indice de similarité par agent et par localité ; et (4) le nombre de questionnaires réalisés et validés, classés par type de population, localité d'enquête et agent de collecte.

Le taux de valeurs manquantes évalue la tendance des agents à recourir aux modalités « ne sait pas » ou « ne veut pas répondre ». En ce qui concerne le taux d'utilisation de la modalité « autre à préciser », cet indicateur reflète à la fois le degré d'imprécision de l'outil de collecte et le niveau d'appropriation de cet outil par les agents. L'indice de similarité, quant à lui, met en lumière les schémas de remplissage des questions et peut indiquer une tendance à falsifier les données.

Lorsque les taux de valeurs manquantes ou d'utilisation de la modalité « autre à préciser » atteignaient ou dépassaient 10 %, et que l'indice de similarité était supérieur ou égal à 0,5, des instructions étaient fournies aux superviseurs. Dans ces cas, les agents étaient tenus de reprendre systématiquement les questionnaires rejetés en cas de taux de valeurs manquantes. Pour les situations liées à l'indice de similarité, des contrôles de proximité étaient effectués pour garantir la qualité du travail réalisé. Concernant le taux d'utilisation de la modalité « autre à préciser », des imputations étaient réalisées après consultation avec les agents de collecte.

Tout au long du processus de collecte, nous avons veillé au respect de la distribution de l'échantillon par groupe de population, bureau et localité, ainsi qu'à la qualité des observations retenues pour la poursuite du travail.

L'annexe 6.2 fournit l'ensemble des contrôles qualité effectue tout au long de la collecte des données.

2.2.4. Traitement et analyse des données

À l'issue de la collecte des données, un processus de nettoyage a été entrepris afin d'éliminer les doublons éventuels, de corriger les erreurs, et de procéder à des imputations, notamment pour les réponses associées à la modalité « autre à préciser ». De plus, les questionnaires présentant une proportion de valeurs manquantes supérieur ou égal à 10% ont été écartés en raison de la mauvaise qualité des données. Les données ont ensuite été organisées dans un format approprié pour les analyses, en veillant à distinguer les données individuelles de celles relatives aux ménages. Des variables de pondération ont été intégrées aux bases de données et les indicateurs nécessaires ont été calculés.

Les directives relatives au traitement des données sont détaillées dans les annexes (6.3). L'annexe 6.4 présente le programme annoté concernant la préparation des données et le calcul des indicateurs.

Avant de procéder à des analyses approfondies, une analyse exploratoire des données a été effectuée afin d'identifier les tendances générales, les anomalies et les relations potentielles entre les variables. Les techniques d'analyse utilisées dans cette étude reposent principalement sur des statistiques dérivées de tableaux à plat et de tableaux croisés.

2.3. Difficultés liées au travail sur le terrain

Dans le cadre de cette étude, il est essentiel de reconnaître les défis significatifs que pose le travail sur le terrain, qui peuvent influencer la qualité et la représentativité des résultats. Le tableau ci-dessous

répertorie les principales difficultés rencontrées sur le terrain et les mesures d'atténuation mises en œuvre.

Tableau 6 : Synthèse des difficultés rencontrés sur le terrain ainsi que les solutions adoptées

N°	Limites	Mesures d'atténuation mises en œuvre
1	Faible mise à jour de la base de données ayant servi à l'échantillonnage des réfugiés bénéficiaires/non bénéficiaires	▸ Recours à une stratégie de sélection aléatoire des personnes cibles (réfugiés bénéficiaires/non bénéficiaires) en remplacement à ceux sélectionnés dans l'échantillon à enquêter qui n'ont pu être localisés au moment du déploiement des équipes de collecte de données. ▸ Le HCR a été invité à user de son influence pour obtenir le plein soutien et la participation des parties prenantes.
2	Réticence de certaines cibles (réfugiés bénéficiaires/non bénéficiaires) en général et spécifiquement les réfugiés au niveau du camp de transit dans la région de Maradi	▸ Sensibilisation préalable des personnes cibles sélectionnées. ▸ Le HCR a été invité à user de son influence pour obtenir le plein soutien et la participation des parties prenantes.
3	Difficultés de repérage des réfugiés bénéficiaires/non bénéficiaires sélectionnés couplées à leur mobilité	▸ L'identification des participants sélectionnés s'est faite en collaboration avec le président des réfugiés du site et l'aide des différents représentants de quartier ; ▸ Un agent sous la houlette du superviseur s'est spécialisé dans la recherche des ménages réfugiés sélectionnés, permettant d'anticiper les difficultés liées à leur repérage le moment venu de les enquêter
4	Accessibilité de certaines zones et aux populations cibles (réfugiés bénéficiaires/non bénéficiaires) pour des raisons sécuritaires	▸ Certains sites d'enquête jugés dangereux à atteindre en raison de la situation sécuritaire ont été remplacés par d'autres groupes. ▸ Les équipes de terrain ont été composées d'enquêteurs résidant dans les régions/communes où la collecte s'est déroulée afin de minimiser les risques liés au déplacement. ▸ Les plans de déplacement sur le terrain ont été ajustés dans la mesure du possible. ▸ Mise en place de protocoles de sécurité renforcés pour les équipes de terrain.
5	Suspension du déploiement des agents dans le cadre des activités de collectes au niveau de la région de Tillabéry dans l'attente de message radio venant du Ministère de l'Intérieur de Niamey	▸ Ajustement des agendas de déploiement en tenant compte des contraintes de délivrance des messages radios
6	Suspension du déploiement des agents dans le cadre des activités de collectes au niveau de la région de Tahoua pour tenir compte des contraintes d'escorte et de l'interdiction d'user des véhicules de location	▸ Ajustement des agendas de déploiement en tenant compte des contraintes d'escorte ▸ Utilisation des véhicules de transport en commun pour le déploiement des agents dans le cadre des activités de collectes

3. RESULTATS

3.1. Caractéristiques de l'échantillon

Les résultats présentés dans le Tableau 7 indiquent que la répartition des groupes dans l'échantillon est globalement similaire à celle estimée pour les effectifs réels de la population, bien que certaines différences significatives subsistent.

Les enfants âgés de 0 à 17 ans représentent près de 60 % avec les données brutes, contre 57 % avec les estimations pondérées, tandis que les adultes (18 ans et plus) sont sous-représentés avec les données brutes (40 % contre 46 % selon les estimations pondérées). Les personnes sans handicap[1] constituent la grande majorité dans les deux cas (un peu plus de 95%), mais la part des personnes avec handicap est légèrement plus élevée avec les estimations pondérées (5% contre 4%). Quant à la répartition hommes-femmes, elle est assez équilibrée, avec une légère majorité de femmes, représentant environ 53 % de l'échantillon, que ce soit en données brutes ou après pondération. Enfin, on observe que les réfugiés sont plus nombreux dans l'échantillon avec les données brutes qu'avec les estimations pondérées. La tendance inverse est observée chez les personnes déplacées internes (PDI). La population hôte est surreprésentée dans l'échantillon, que ce soit avec les données brutes ou avec les estimations pondérées.

Tableau 7 : Profil de l'échantillon avant et après pondération

RMS Niger, 2025				
	Données brutes		**Estimations pondéréées**	
	Dénominateur	**Pourcentage**	**Dénominateur**	**Pourcentage**
Population enquêtée				
Total	13261	100%	11783002	100%
Age				
0-17	*7899*	*59,6%*	*6335137*	*53,8%*
18-60+	*5362*	*40,4%*	*5447865*	*46,2%*
Situation de handicap*				
Sans handicap	*10381*	*95,7%*	*9269137*	*95,3%*
Avec Handicap	*464*	*4,3%*	*456446*	*4,7%*
Sexe				
Homme	*6271*	*47,3%*	*5509207*	*46,8%*
Femme	*6990*	*52 ;7%*	*6273795*	*53,2%*
Type de population				
Population hôte	*4930*	*37,2%*	*11452481*	*97,2%*
Réfugié(e)	*3601*	*27,2%*	*178594*	*1,5%*
PDI	*4730*	*35,7%*	*151927*	*1,3%*
**Le module sur le handicap n'a pas été administré aux personnes de moins de 5 ans*				

Ces différences indiquent que, bien que les tendances générales soient similaires, certains groupes sont sur- ou sous-représentés dans les données brutes par rapport aux estimations pondérées. Ce constat justifie l'utilisation de coefficients de pondération ajustés en fonction des effectifs réels pour les analyses ultérieures.

3.2. Enregistrement civil et identité légale

L'analyse des données relatives à l'enregistrement à l'état civil et à la possession d'une identité légale au Niger révèle deux situations contrastées.

D'une part, l'enregistrement à l'état civil, en particulier celui des naissances auprès d'une autorité civile pour les enfants de moins de cinq ans, révèle des disparités importantes selon les groupes de populations. Au niveau global, 86 % des naissances sont enregistrées (Tableau 8), un taux jugé non satisfaisant car en-dessous du seuil cible de 100 % défini dans la stratégie pluriannuelle 2023-2025 du Niger. Des disparités sont observées entre les PDI et les réfugiés/demandeurs d'asile, avec des taux

[1] Le module relatif au handicap a été administré uniquement aux personnes âgées de 5 ans et plus.

respectifs de 70 % et 59 %. Ces chiffres indiquent que ces groupes rencontrent des difficultés spécifiques dans l'accès aux services d'enregistrement civil.

Les données ventilées par sexe montrent une légère différence statistiquement significative (p-valeur=0,015) : 89 % des naissances féminines sont enregistrées contre 83 % pour les naissances masculines, les deux taux restant néanmoins supérieur au seuil de 80 %.

Tableau 8 : Proportion des enfants de moins de 5 ans dont la naissance a été enregistrée auprès d'une autorité civile

RMS Niger, 2025								
	Total	Handicap		Sexe		Population		
		Sans Handicap	Avec Handicap	Homme	Femme	Hôtes	Refugiés	PDI
Outcome 1.2 Proportion des enfants de moins de 5 ans dont la naissance a été enregistrée auprès d'une autorité civile								
Dénominateur non pondéré	2033	N/A	N/A	1049	984	732	525	776
Dénominateur pondéré	1755245	N/A	N/A	896400	858845	1705019	24879	25347
Pourcentage	85,8	N/A	N/A	83,3	88,5	86,5	58,9	69,8
p-valeur[2]	-	Référence	N/A	Référence	0,015	Référence	< 0,001	0,146
(*) Le module sur le handicap n'a pas été administré aux personnes âgées de moins de cinq ans								

D'autre part, la possession d'une identité légale[3] est quasi universel: toutes les catégories, quels que soient le sexe, le statut de handicap ou le type de population, ont au moins un document d'identité ou un titre reconnu par la législation nigérienne (Tableau 9). Ce fait témoigne des efforts du Niger à se conformer aux normes internationales en matière d'identification légale.

Tableau 9 : Proportion des personnes possédant des documents d'identité ou des titres légalement reconnus

RMS Niger, 2025								
	Total	Handicap		Sexe		Population		
		Sans Handicap	Avec Handicap	Homme	Femme	Hôtes	Refugiés	PDI
Outcome 1.3 Proportion des personnes possédant des documents d'identité ou des titres légalement reconnus								
Dénominateur non pondéré	13261	10381	464	6271	6990	4930	3601	4730
Dénominateur pondéré	11783002	9269137	456446	5509207	6273795	11452481	178594	151927
Pourcentage	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
p-valeur	-	Référence	0,829	Référence	0,589	Référence	0,058	0,234
(*) Le module sur le handicap n'a pas été administré aux personnes âgées de moins de cinq ans								

Toutefois, l'analyse des types de documents détenus montre que près de 7 personnes sur 10 possèdent un acte de naissance (Graphique *1*), tandis que seulement 16% disposent d'une carte d'identité national et 4% d'un permis de séjour nigérien. L'analyse de la possession d'un document d'identité selon le type de population révèle une répartition des documents similaire à la tendance globale, et ce quel que soit le groupe considéré. En effet, l'acte de naissance constitue le document d'identité le plus détenu, tant

[2] Bien que des tests statistiques soient fournis, notamment sous forme de p-valeurs représentant la probabilité que la différence observée soit due au hasard, il reste néanmoins vrai que, sur le plan opérationnel, les tendances priment sur la significativité statistique. À titre d'illustration, on peut avoir 1 % de personnes sans documents d'identité contre 99 % de personnes avec leur titre légalement reconnus. Statistiquement, ces 1 % peuvent sembler négligeables (p-valeur ≥ 0,05), mais sur le plan opérationnel, ils représentent une part de la population encore en situation irrégulière et nécessitant une intervention. Aussi, les analyses priorisent les tendances à la significativité statistique.

[3] L'indicateur outcome 1.3 concerne la possession d'au moins un document suivant : un acte de naissance, une carte d'identité délivrée par un gouvernement, un livret de famille, un permis de séjour, un passeport ou tout autre document légal d'identité. La plupart des personnes interrogées possède au moins un des documents susmentionnés. Le calcul de cet indicateur est celui proposé par la norme RMS : https://github.com/bozdagilgi/UNHCR-RMS-Indicators/blob/main/RBM-Indicators-V3.

par la population hôte que par les réfugiés/demandeurs d'asile et les personnes déplacées internes (PDI). Viennent ensuite, par ordre décroissant de fréquence, le carnet de famille, la carte d'identité nationale/permis de séjour, puis le passeport. Il convient de souligner que, bien que l'acte de naissance constitue généralement le document fondamental pour accéder aux autres pièces d'identité, seulement un réfugié sur quatre (25 %) en possède un, contre 63 % des PDI et 78 % de la population hôte.

Graphique 1 : Répartition en pourcentage de la population étudiée selon le type de pièce d'identité

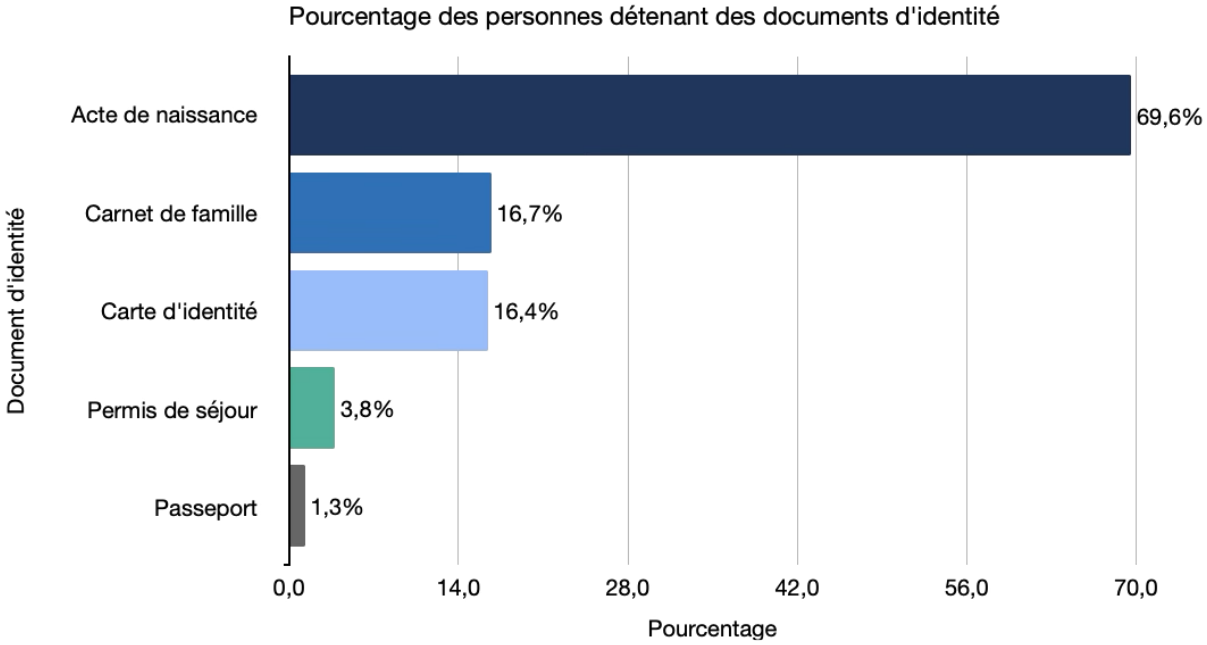

Bien que la possession d'un titre d'identité légale soit quasi universelle, l'enregistrement des naissances et la détention d'un acte de naissance demeurent des obstacles majeurs pour certaines populations, notamment les réfugiés, et dans une moindre mesure, les personnes déplacées internes (PDI). Il est donc essentiel de mettre en place des interventions ciblées pour faciliter leur accès à l'enregistrement civil et à l'obtention d'une identité légale, tout en respectant les normes nationales et internationales.

3.3. Accès aux services de base (énergie, eau, assainissement, hygiène et logement)

L'accès aux services de base (impact 2.2[4], Tableau 10) reste très limité, avec seulement 2 % de la population vivant dans des zones sûres et correctement équipées. Les personnes déplacées internes et les réfugiés sont les plus affectés (respectivement 0 % et 1 %), tandis que les ménages dirigés par des personnes en situation de handicap bénéficient d'un accès légèrement meilleur (4 %), bien que toujours

[4] Conformément à la norme RMS, l'accès aux installations de base (impact 2.2) inclut l'accès à l'ensemble des cinq équipements suivants : eau, électricité, établissement de soins de santé, logement habitable et zone d'habitation sûre et sécurisée. L'accès à l'eau prend en compte, d'une part, la source d'eau — qui ne doit pas être une source non protégée, un puits creusé non protégé ou une eau de surface — et, d'autre part, la proximité de la source d'eau, qui devrait se situer dans le logement, le jardin ou la parcelle ou alors le temps nécessaire pour se rendre à cette source devrait être inférieur ou égal à 30 minutes. En ce qui concerne l'accès à un logement habitable, celui-ci est évalué à travers les caractéristiques du logement (portes et fenêtres en bon état et verrouillables, toit intact, absence de fuites ou de pourritures dans les murs et les planchers) ainsi que par un faible taux d'occupation, c'est-à-dire moins de trois personnes par chambre à coucher. Pour ce qui est de la zone d'habitation, elle est considérée comme sûre et sécurisée lorsqu'elle ne comporte pas de risques ou de dangers tels que les inondations, les glissements de terrain, la présence de mines terrestres, ni la proximité d'installations militaires ou d'autres zones dangereuses. L'accès à un établissement de soins de santé est considéré comme effectif si le ménage dispose d'un établissement situé à moins d'une heure de trajet, que ce soit à pied ou par tout autre moyen de transport. L'accès à l'électricité est considéré comme effectif lorsque la source principale d'éclairage est généralement l'électricité. Le mode de calcul de la proportion des personnes résidant dans des zones d'habitation physiquement sûres et sécurisés, avec accès aux équipements de base (impact 2.2) selon la norme RMS est disponible au lien suivant : https://github.com/bozdagilgi/UNHCR-RMS-Indicators/blob/main/RBM-Indicators-V3.2-CAPI.R

insuffisant. L'analyse des indicateurs liés à cet accès révèle d'importantes disparités ainsi que des défis persistants pour ces populations.

Tableau 10 : Proportion des personnes résidant dans des zones d'habitation physiquement sûres et sécurisées, avec accès aux équipements de base

RMS Niger, 2025								
	Total	Handicap		Sexe		Population		
		Sans Handicap	Avec Handicap	Homme	Femme	Hôte	Réfugié	PDI
Impact 2.2 Proportion des personnes résidant dans des zones d'habitation physiquement sûres et sécurisées, avec accès aux équipements de base								
Dénominateur non pondéré	2240	2011	229	1529	711	747	766	727
Dénominateur pondéré	11783002	10557199	1225803	8452043	3330959	11452481	178594	151927
Pourcentage	1,6	1,4	3,7	1,5	1,9	1,6	0,5	0
p-valeur	-	Référence	0,211	Référence	0,782	Référence	0,258	0,019
(*) Les questions sur la source d'énergie, le Wash et le logement concernent le ménage et non un individu en particulier. Les résultats associés aux caractéristiques socio-démographiques individuelles telles que l'âge, la situation de handicap et le sexe sont en relation avec le chef de ménage.								

Accès à l'énergie

L'accès à l'énergie pour l'éclairage (outcome 9.2, Tableau 11) est relativement faible, avec un taux global[5] de 37 %. Des disparités existent entre les groupes : les population hôtes affichent un taux de 38 %, tandis que les PDI et les réfugiés ont des performances inférieures respectivement de 8 % et 9 %. Les ménages dirigés par des hommes (38 %) ont un meilleur accès que ceux dirigés par des femmes (33 %), et les ménages dirigés par des personnes vivant avec un handicap (40 %) bénéficient d'un accès supérieur à ceux dirigés par des personnes non handicapées (36%).

Dans l'ensemble, un peu plus de 8 personnes sur 10[6] (85 %) bénéficient d'un dispositif d'éclairage. La lampe de poche (torche ou lanterne à piles) constitue la source d'éclairage la plus répandue dans les ménages, comme l'a indiqué la majorité d'entre eux (41 %) ; puis vient l'électricité (37 %). Les réfugiés/demandeurs d'asile et personnes déplacées internes utilisent plus fréquemment la lampe de poche comme source d'éclairage que la population hôte (respectivement 67 % et 58 % contre 40%), et ont recours à l'électricité moins souvent (respectivement 6% et 8% contre 38% chez la population hôte).

Tableau 11 : Proportion des personnes disposant d'énergie pour s'éclairer

RMS Niger, 2025								
	Total	Handicap		Sexe		Population		
		Sans Handicap	Avec Handicap	Homme	Femme	Hôte	Réfugié	PDI
Outcome 9.2 Proportion des personnes disposant d'énergie pour s'éclairer								
Dénominateur non pondéré	2240	2011	229	1529	711	747	766	727
Dénominateur pondéré	1178302	10557199	1225803	8452043	3330959	11452481	178594	151927
Pourcentage	36,8	36,4	39,8	38,2	33,1	37,6	7,8	9,1
p-valeur	-	Référence	0,794	Référence	0,704	Référence	< 0,001	< 0,001
(*) Les questions sur la source d'énergie, le Wash et le logement concernent le ménage et non un individu en particulier. Les résultats associés aux caractéristiques socio-démographiques individuelles telles que l'âge, la situation de handicap et le sexe sont en relation avec le chef de ménage.								

[5] Le mode de calcul de cet indicateur (outcome 9.2) diffère légèrement de celui de la norme RMS, puisqu'il ne prend en compte que l'accès à l'électricité et à l'énergie solaire.

[6] La valeur présentée ici a été calculée conformément à la norme RMS (voir https://github.com/bozdagilgi/UNHCR-RMS-Indicators/blob/main/RBM-Indicators-V3.2-CAPI.R). Ainsi, en plus de l'accès à l'électricité et à l'énergie solaire, différents dispositifs d'éclairage, tels que les lampes torches, sont également pris en compte dans le calcul de l'outcome 9.2.

L'utilisation de combustibles et technologies propres pour la cuisson (outcome 8.2, Tableau 12) demeure très faible, ne représentant que 6 % des ménages au total. Les réfugiés et demandeurs d'asile (3 %) ainsi que les personnes déplacées internes (moins de 1 %) sont relativement moins équipés en la matière. Seuls 2 % des ménages utilisent un réchaud à gaz de pétrole liquéfié (GPL) pour la cuisson. La majorité, soit un peu plus de six ménages sur dix (62 %), se servent principalement des trois poêles en pierre ou du feu ouvert, tandis qu'un peu moins d'un tiers (30 %) utilisent un bac à feu mobile. Les trois poêles en pierre sont plus répandus chez les ménages de réfugiés/demandeurs d'asile ainsi que chez les personnes déplacées internes (respectivement 68 % et 74 %, contre 62 % chez la population hôte). En revanche, l'usage du bac à feu mobile est moins fréquent dans ces groupes (26 % chez les réfugiés/demandeurs d'asile et 20 % chez les personnes déplacées internes, contre 30 % chez la population hôte), tout comme celui du réchaud à GPL (0,1 % chez les réfugiés/demandeurs d'asile et chez les personnes déplacées internes, contre 2 % chez la population hôte).

Tableau 12 : Proportion des personnes ayant recours en priorité à des combustibles (de cuisson) et à des technologies propres

RMS Niger, 2025								
	Total	Handicap		Sexe		Population		
		Sans Handicap	Avec Handicap	Homme	Femme	Hôte	Réfugié	PDI
Outcome 8.2 Proportion des personnes ayant recours en priorité à des combustibles (de cuisson) et à des technologies propres								
Dénominateur non pondéré	2240	2011	229	1529	711	747	766	727
Dénominateur pondéré	11783002	10557199	1225803	8452043	3330959	11452481	178594	151927
Pourcentage	6,0	5,9	6,8	6,7	4,2	6,1	2,8	0,7
p-valeur	-	Référence	0,881	Référence	0,284	Référence	0,725	0,008
(*) Les questions sur la source d'énergie, le Wash et le logement concernent le ménage et non un individu en particulier. Les résultats associés aux caractéristiques socio-démographiques individuelles telles que l'âge, la situation de handicap et le sexe sont en relation avec le chef de ménage.								

Accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène

L'accès à l'eau potable (outcome 12.1, Tableau 13) est globalement satisfaisant (89 %) bien qu'il reste insuffisant. En 2025, l'objectif cible est de 100% dans le plan stratégique pluriannuel 2023-2025 du HCR Niger. Les ménages dirigés par des hommes (90 %) bénéficient d'un meilleur accès que ceux dirigés par des femmes (85 %). De plus les ménages dirigés par des réfugiés (87%) sont légèrement mieux desservis que ceux dirigés par des personnes déplacées internes (78 %), mais moins que les ménages de la population hôte (89%).

Tableau 13 : Proportion des personnes utilisant au moins les services de base en matière d'eau potable

RMS Niger, 2025								
	Total	Handicap		Sexe		Population		
		Sans Handicap	Avec Handicap	Homme	Femme	Hôte	Réfugié	PDI
Outcome 12.1 Proportion des personnes utilisant au moins les services de base en matière d'eau potable								
Dénominateur non pondéré	2240	2011	229	1529	711	747	766	727
Dénominateur pondéré	11783002	10557199	1225803	8452043	3330959	11452481	178594	151927
Pourcentage	88,5	88,5	89,1	90,0	84,8	88,7	87,1	77,6
p-valeur	-	Référence	0,907	Référence	< 0,001	Référence	0,863	0,001
(*) Les questions sur la source d'énergie, le Wash et le logement concernent le ménage et non un individu en particulier. Les résultats associés aux caractéristiques socio-démographiques individuelles telles que l'âge, la situation de handicap et le sexe sont en relation avec le chef de ménage.								

Globalement, moins de la moitié des ménages disposent d'un accès à l'eau potable directement dans leur logement, leur cour ou leur parcelle : seuls 28 % des ménages de PDI et 30 % des ménages de

réfugiés/demandeurs d'asile en bénéficient, contre 49 % parmi les ménages de la population hôte (Graphique *2*). Plus de huit ménages sur dix peuvent accéder à des services de base en eau potable en moins de 30 minutes, mais cet accès est légèrement moindre pour les ménages de PDI (88 %) et ceux des réfugiés ou demandeurs d'asile (92 %) comparativement aux ménages de la population hôte (95%). Par ailleurs, l'accès à l'eau potable via une source améliorée est également moins fréquent chez les ménages de PDI (88 %) que chez ceux de la population hôte (91 %), tandis qu'environ 6 % des ménages réfugiés ou demandeurs d'asile ne disposent pas d'eau potable provenant d'une source améliorée.

Graphique 2 : Accès aux services de base d'eau potable par groupe de population

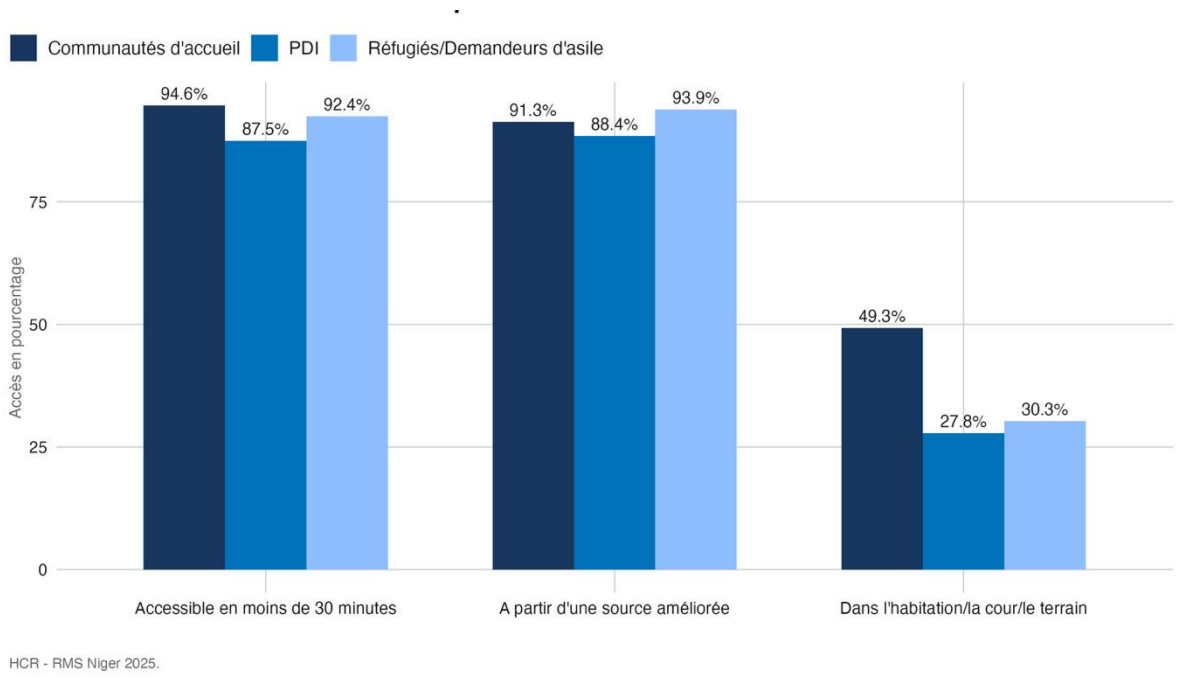

L'accès à des toilettes domestiques sûres (outcome 12.2[7], Tableau 14) demeure faible (7 % au total), avec des résultats particulièrement critiques pour les ménages des réfugiés/demandeurs d'asile et ceux des PDI (environ 1% pour chacun), ce qui reflète des lacunes majeures en matière d'assainissement.

Tableau 14 : Proportion des personnes ayant accès à des toilettes domestiques sûres

RMS Niger, 2025								
	Total	Handicap		Sexe		Population		
		Sans Handicap	Avec Handicap	Homme	Femme	Hôte	Réfugié	PDI
Outcome 12.2 Proportion des personnes ayant accès à des toilettes domestiques sûres								
Dénominateur non pondéré	2240	2011	229	1529	711	747	766	727
Dénominateur pondéré	11783002	10557199	1225803	8452043	3330959	11452481	178594	151927
Pourcentage	6,6	6,1	10,9	6,4	7,1	6,7	1,3	0,8
p-valeur	-	Référence	0,204	Référence	0,872	Référence	< 0,001	0,001
(*) Les questions sur la source d'énergie, le Wash et le logement concernent le ménage et non un individu en particulier. Les résultats associés aux caractéristiques socio-démographiques individuelles telles que l'âge, la situation de handicap et le sexe sont en relation avec le chef de ménage.								

[7] Selon la norme RMS, la sûreté des toilettes domestiques repose sur trois critères cumulatifs : la présence d'installations sanitaires améliorées (toilettes à chasse d'eau, latrines ventilées améliorées ou équipées d'une dalle, toilettes à compostage) ; l'usage exclusif des toilettes par un seul ménage, sans partage avec d'autres ménages ; et l'élimination sûre des excréments, assurée soit par un prestataire de services, soit par le ménage lui-même.

L'accès aux services d'assainissement et d'hygiène varie beaucoup selon les groupes de population. Les ménages réfugiés et les personnes déplacées internes (PDI) ont moins souvent des toilettes non partagées avec d'autres ménages, avec seulement 40 % des ménages des réfugiés/demandeurs d'asile et 47 % des ménages des PDI qui en disposent, contre 55 % des ménages de la population hôte (Graphique *3*). En outre, les installations sanitaires améliorées sont moins accessibles pour ces groupes : 44 % des ménages des réfugiés et 34 % des ménages de PDI y ont accès, contre 54 % des ménages de la population hôte. Enfin, moins de quatre ménages sur dix éliminent leurs excréments de manière sûre sur place, avec des taux particulièrement bas chez les ménages de PDI (14 %) et les ménages de réfugiés ou demandeurs d'asile (29 %), comparés à 32 % des ménages de la population hôtes.

Graphique 3 : Accès aux services de base d'assainissement et d'hygiène par groupe de population

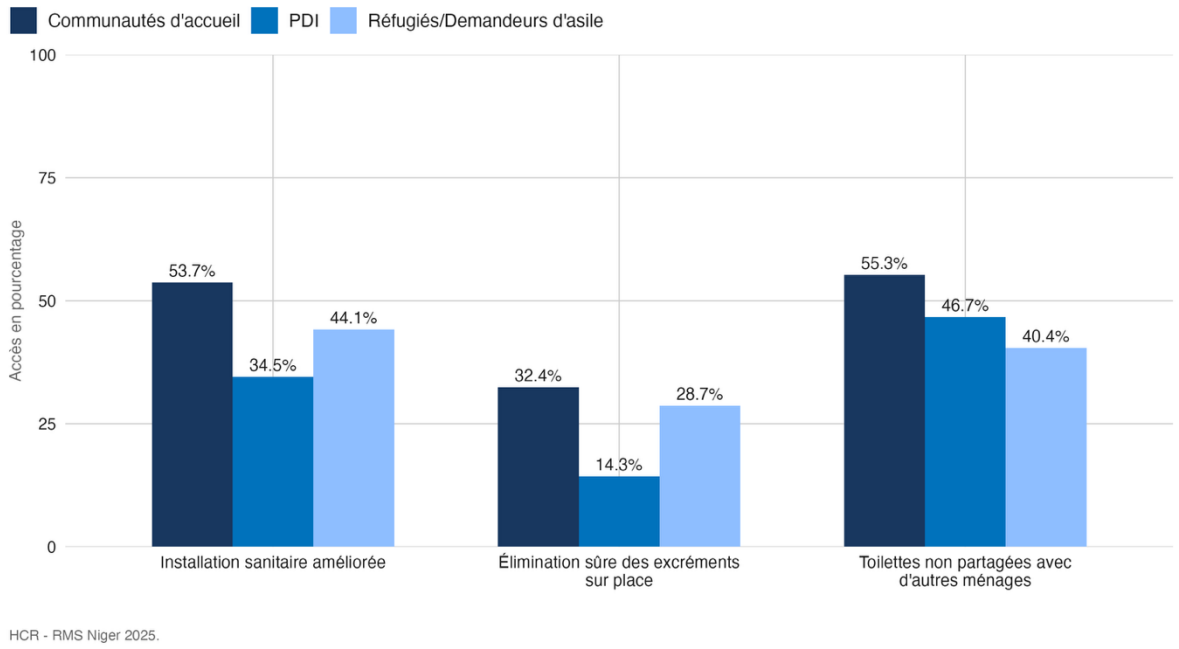

Accès au logement

L'accès à un logement habitable et abordable[8] (outcome 9.1, Tableau 15) est critique, avec seulement 4 % des ménages couverts. Les ménages des PDI (0,4 %) et les ménages des réfugiés/demandeurs d'asile (3 %) sont les plus défavorisés, tandis que les ménages dirigés par des hommes (4,1 %) ont un accès légèrement meilleur que les ménages dirigés par des femmes (4,1 % contre 3,7 %, p-valeur= 0,889).

Les ménages dirigés par des personnes vivant avec un handicap (5 %) bénéficient d'un accès légèrement supérieur, mais restent loin des objectifs de 100 % fixés dans la stratégie pluriannuelle 2023-2025 du HCR Niger.

[8] L'habitabilité d'un logement est évaluée selon ses caractéristiques — notamment des portes et fenêtres en bon état et verrouillables, un toit intact, ainsi que l'absence de fuites ou de pourritures dans les murs et les planchers — ainsi que selon un indice d'occupation, qui signale une surpopulation lorsque le ménage compte au moins trois personnes par chambre à coucher. L'abordabilité d'un logement ou la capacité à se loger se mesure au fait que le ménage puisse payer son loyer sans se trouver en situation de détresse financière. Le mode de calcul de cet indicateur selon la norme RMS est accessible via le lien ci-après : https://github.com/bozdagilgi/UNHCR-RMS-Indicators/blob/main/RBM-Indicators-V3.2-CAPI.R.

Tableau 15 : Proportion des personnes vivant dans des logements habitables et abordables

RMS Niger, 2025								
	Total	Handicap		Sexe		Population		
		Sans Handicap	Avec Handicap	Homme	Femme	Hôte	Réfugié	PDI
Outcome 9.1 Proportion des personnes vivant dans des logements habitables et abordables								
Dénominateur non pondéré	2240	2011	229	1529	711	747	766	727
Dénominateur pondéré	11783002	10557199	1225803	8452043	3330959	11452481	178594	151927
Pourcentage	4,0	3,9	4,7	4,1	3,7	4,1	2,9	0,4
p-valeur	-	Référence	0,734	Référence	0,889	Référence	0,686	< 0,001
(*) Les questions sur la source d'énergie, le Wash et le logement concernent le ménage et non un individu en particulier. Les résultats associés aux caractéristiques socio-démographiques individuelles telles que l'âge, la situation de handicap et le sexe sont en relation avec le chef de ménage.								

Le critère déterminant pour accéder à un logement à la fois habitable et abordable dépend davantage de son habitabilité que de son coût. En effet, plus de 9 ménages sur 10 sont en mesure de payer leur loyer sans se retrouver en situation de détresse financière (Graphique *4*), et ce quel que soit le type de population considéré. En revanche, moins d'un ménage sur dix vit dans un logement en bon état : 8 % parmi les ménages de la population hôte, contre seulement 2 % pour les ménages des personnes déplacées internes (PDI) et 6 % pour les ménages des réfugiés/demandeurs d'asile. Par ailleurs, moins de la moitié des ménages réside dans des logements non surpeuplés. Seuls 25 % des ménages des PDI vivent dans des logements comptant moins de trois personnes par chambre à coucher, contre 47 % pour les ménages de la population hôte. Parmi les ménages des réfugiés, 50 % des ménages sont confrontés à la surpopulation dans leur logement.

Graphique 4 : Accès aux équipements de logement par groupe de population

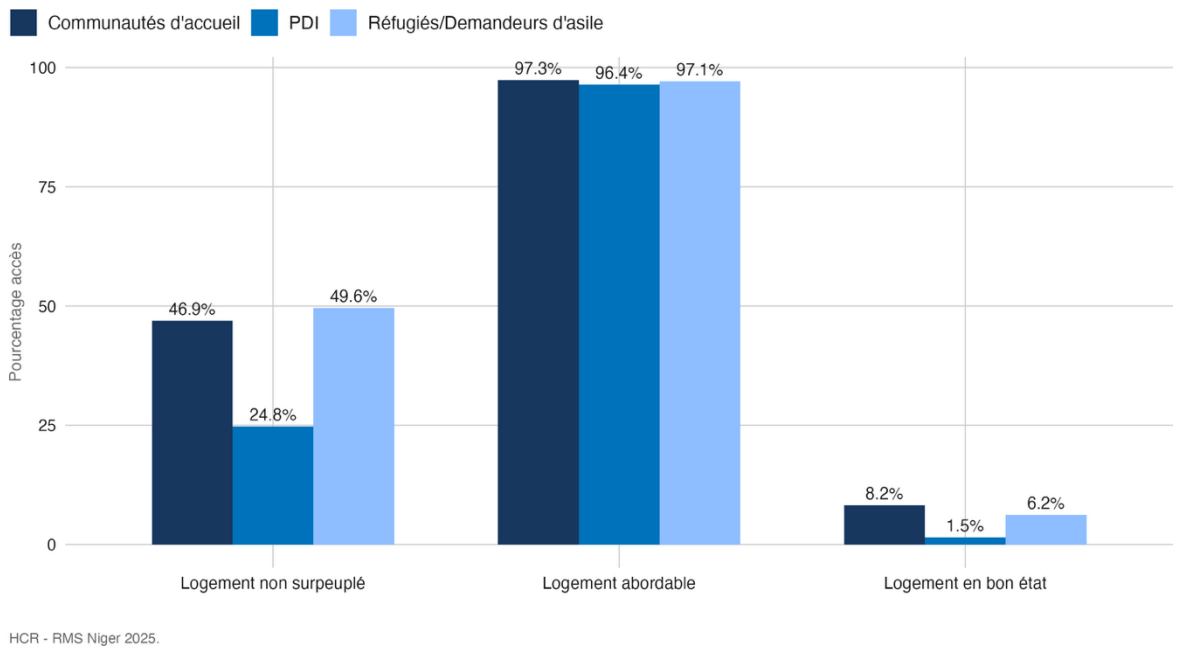

En matière de sécurisation du logement ou de la terre (outcome 16.1,Tableau 16), la proportion des ménages bénéficiant d'un droit d'occupation sûr au logement et/ou à la terre est faible (32 %). Les ménages des réfugiés/demandeurs d'asile (5 %) et les ménages des PDI (3 %) sont particulièrement vulnérables, tandis que les ménages dirigés par des hommes (35 %) ont un meilleur accès que ceux dirigés par des femmes (26 %). Les ménages dirigés par des personnes vivant avec un handicap (49 %)

ont une proportion de ménages bénéficiant de garanties d'occupation du logement et/ou de la terre plus élevé, mais toujours insuffisant. Globalement, c'est un peu plus de 7 ménages sur 10 (72%) qui estiment qu'il est très peu probable pour eux de perdre leur logement/terre dans les 12 prochains mois.

Tableau 16 : Proportion des personnes bénéficiant d'un droit d'occupation sûr au logement et/ou à la terre

RMS Niger, 2025								
	Total	Handicap		Sexe		Population		
		Sans Handicap	Avec Handicap	Homme	Femme	Hôte	Réfugié	PDI
Outcome 16.1 Proportion des personnes bénéficiant d'un droit d'occupation sûr au logement et/ou à la terre								
Dénominateur non pondéré	2240	2011	229	1529	711	747	766	727
Dénominateur pondéré	11783002	10557199	1225803	8452043	3330959	11452481	178594	151927
Pourcentage	32,2	30,2	49,3	34,5	25,9	33,0	5,2	3,2
p-valeur	-	Référence	< 0,001	Référence	0,509	Référence	< 0,001	< 0,001
(*) Les questions sur la source d'énergie, le Wash et le logement concernent le ménage et non un individu en particulier. Les résultats associés aux caractéristiques socio-démographiques individuelles telles que l'âge, la situation de handicap et le sexe sont en relation avec le chef de ménage.								

En somme, les données révèlent d'importantes inégalités d'accès aux services de base, particulièrement pour les personnes déplacées internes, les réfugiés et les demandeurs d'asile. Des lacunes majeures persistent en matière d'énergie, d'eau et d'assainissement, tandis que la situation du logement demeure alarmante, avec des taux très faibles d'accès pour les ménages les plus vulnérables. Les disparités entre les groupes sont particulièrement marquées concernant l'accès à un habitat sûr, décent et non surpeuplé. Ces constats témoignent d'une précarité persistante qui touche principalement les populations marginalisées. Dans l'ensemble, la situation reste préoccupante, avec des besoins de base largement insatisfaits, compromettant le bien-être de ces populations.

3.4. Accès à la santé, à l'éducation et au système de protection sociale

L'analyse des indicateurs relatifs à l'accès à la santé, à l'éducation et à la protection sociale met en évidence des progrès inégaux et des défis persistants pour l'ensemble de la population, en particulier pour certains groupes.

Accès à la santé

Les indicateurs révèlent une situation globalement positive concernant l'accès aux services de santé de base. La proportion de population ayant accès aux services de santé atteint 98% (impact 2.3,Tableau 17), un résultat classé comme très satisfaisant car supérieur à l'objectif de 90% fixé dans le Core indicator. Cette couverture quasi-universelle masque cependant des disparités entre différents groupes de population. Les personnes handicapées (94%) et les réfugiés/demandeurs d'asile (95%) présentent des taux d'accès légèrement inférieurs à la valeur d'ensemble, bien que toujours considérés comme satisfaisants.

Tableau 17 : Indicateurs d'accès à la santé

RMS Niger, 2025								
	Total	Handicap		Sexe		Population		
		Sans Handicap	Avec Handicap	Homme	Femme	Hôte	Réfugié	PDI
Impact 2.3 Proportion des personnes ayant eu accès à des services de santé								
Dénominateur non pondéré	13261	10381	464	6271	6990	4930	3601	4730
Dénominateur pondéré	11783002	9269137	456446	5509207	6273795	11452481	178594	151927
Pourcentage	98,2	98,1	93,8	98,7	97,9	98,3	95,3	96,3
p-valeur	-	Référence	< 0,001	Référence	0,516	Référence	0,125	0,399

	Total	Handicap		Sexe		Population		
		Sans Handicap	Avec Handicap	Homme	Femme	Hôte	Réfugié	PDI
Outcome 10.2 Proportion des naissances assistées par du personnel de santé qualifié								
Dénominateur non pondéré	2240	2011	229	1529	711	747	766	727
Dénominateur pondéré	11783002	10557199	1225803	8452043	3330959	11452481	178594	151927
Pourcentage	79,3	78,1	94,8	74,1	97,7	79,4	85,3	70,2
p-valeur	-	Référence	0,087	Référence	0,009	Référence	0,362	0,581

Une différenciation selon le sexe est également observable, avec un meilleur accès pour les hommes (99%) que pour les femmes (98%). Concernant spécifiquement les accouchements assistés par du personnel qualifié (outcome 10.2, Tableau 17), le taux de 79% reste insuffisant, particulièrement pour les ménages des PDI (70%) et ceux dirigés par des hommes (74%).

Le Graphique *5* met en lumière les obstacles majeurs qui privent les populations d'un accès aux services de santé. Plus de la moitié des personnes interrogées (54%) identifient le coût prohibitif des médicaments et des soins comme la barrière principale, révélant l'impact relatif de la précarité financière. Les carences du système de santé constituent le second défi majeur : 22% déplorent l'absence de traitements disponibles, 7% le manque de fournitures médicales, et 14% l'éloignement des centres de santé - une combinaison qui crée de véritables déserts médicaux, particulièrement en zone rurale. Certaines réticences comportementales apparaissent mais restent marginales, comme la préférence pour les médecines alternatives (4%), les difficultés administratives (3%) ou la méfiance envers la médecine moderne (2%) et ses praticiens (0,7%). Enfin, des contraintes pratiques telles que le manque de temps (4%) ou les longs délais d'attente (2%) complètent ce tableau. Ces données mettent en évidence des inégalités économiques qui constituent un obstacle important à l'accès aux soins, bien que le niveau global d'accès reste élevé. Cette situation souligne la nécessité de renforcer les mécanismes de protection sociale en santé afin de mieux accompagner les populations particulièrement exposées.

Graphique 5 : Raisons du non-accès aux services de santé

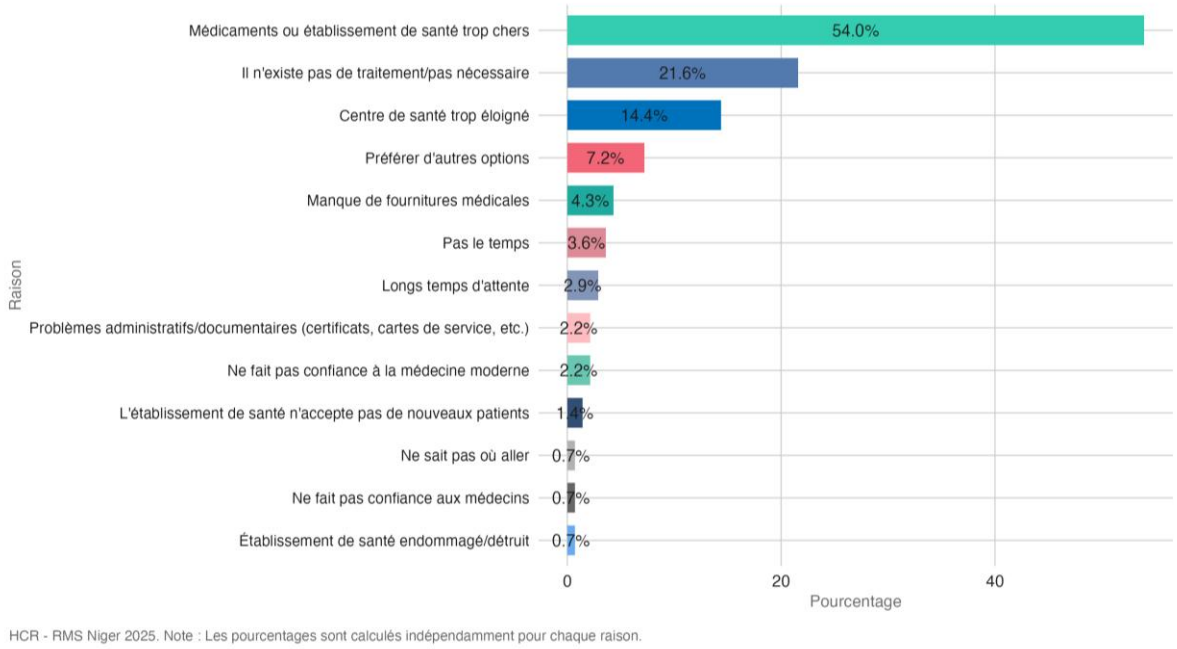

Accès à l'éducation

Le secteur éducatif présente des résultats contrastés selon les niveaux d'enseignement. Pour l'éducation primaire, le taux de scolarisation est de 94 % (impact 3.2a, Tableau 18), dépassant l'objectif minimal de 80% fixé dans le Core indicator. Cependant, cette moyenne cache des situations préoccupantes pour certains groupes. En effet, seulement 48% des enfants handicapés et 65 % des réfugiés / demandeurs d'asile sont scolarisés en primaire. La situation devient critique lorsqu'on examine l'éducation secondaire, qui a un taux de scolarisation global de seulement 31% (impact 3.2b, Tableau 18), bien en deçà de l'objectif de 70% fixé dans le Core indicator. Les disparités s'accentuent pour les groupes susmentionnés : à peine 6 % des réfugiés/demandeurs d'asile et 7 % des enfants handicapés accèdent à l'enseignement secondaire. Les écarts entre sexes, moins marqués qu'en primaire, persistent néanmoins au détriment des filles.

Tableau 18 : Indicateurs d'accès à l'éducation

RMS Niger, 2025								
	Total	Handicap		Sexe		Population		
		Sans Handicap	Avec Handicap	Homme	Femme	Hôte	Réfugié	PDI
Impact 3.2a Proportion des enfants et jeunes inscrits dans l'enseignement primaire								
Dénominateur non pondéré	2909	2875	34	1389	1520	1001	806	1102
Dénominateur pondéré	2257787	2233479	24308	1014085	1243701	2189110	36470	32206
Pourcentage	94,2	91,2	48,0	97,8	91,3	95,0	64,6	73,2
p-valeur	-	Référence	0,004	Référence	0,356	Référence	< 0,001	< 0,001
	Total	Handicap		Sexe		Population		
		Sans Handicap	Avec Handicap	Homme	Femme	Hôte	Réfugié	PDI
Impact 3.2b Proportion des enfants et jeunes inscrits dans l'enseignement secondaire								
Dénominateur non pondéré	2514	2466	48	1210	1304	994	640	880
Dénominateur pondéré	2187197	2146359	40839	1027904	1159294	2133998	28178	25021
Pourcentage	31,0	31,5	7,2	30,5	31,5	31,6	5,8	9,0
p-valeur	-	Référence	0,028	Référence	0,309	Référence	< 0,001	< 0,001

Accès au système de protection sociale

Le système de protection sociale montre des performances insuffisantes, avec seulement 43 % des ménages couverts (outcome 16.2, Tableau 19), un résultat classé comme inacceptable car loin de l'objectif de 66 % indiqué dans le Core Indicator. Cependant, certaines populations bénéficient relativement d'une meilleure couverture : 57 % pour les ménages des PDI et 51 % pour les ménages dirigés par des personnes handicapées.

Tableau 19 : Proportion des personnes couvertes par les systèmes nationaux de protection sociale

RMS Niger, 2025								
	Total	Handicap		Sexe		Population		
		Sans Handicap	Avec Handicap	Homme	Femme	Hôte	Réfugié	PDI
Outcome 16.2 Proportion des personnes couvertes par les systèmes nationaux de protection sociale								
Dénominateur non pondéré	2240	2011	229	1529	711	747	766	727
Dénominateur pondéré	11783002	10557199	1225803	8452043	3330959	11452481	178594	151927
Pourcentage	42,9	41,9	51,0	43,0	42,5	42,7	42,9	56,6
p-valeur	-	Référence	0,029	Référence	0,936	Référence	1,000	0,292

Le Graphique 6 révèle une architecture de protection sociale marquée par des disparités significatives. Les transferts en espèces ou en nature constituent le dispositif principal (24 %), illustrant la priorité

accordée à une réponse directe à la pauvreté. Le soutien aux familles (15 %) et l'alimentation scolaire (6 %) complètent ce socle de base, tandis qu'un ensemble de services - assurance maladie, soutien psychosocial, travail social et formation professionnelle - se partagent des couvertures intermédiaires (4 % à 6 %).

Certains domaines bénéficient d'une attention moindre, c'est notamment le cas des services d'aide à l'emploi, qui sont quasiment inexistants (1% pour les services de recherche d'emploi, 0,4% pour les subventions salariales, 0,3% pour les indemnités au chômage), tout comme les protections sectorielles (2,7 % pour l'assurance récolte, 1,5 % pour les filets de sécurité des personnes âgées). La quasi-inexistence de dispositifs pour l'emploi constitue particulièrement un frein majeur à une sortie durable de la pauvreté, tandis que le faible développement des protections agricoles ainsi que pour les seniors limite la résilience des populations. Ces résultats appellent à un rééquilibrage des priorités pour construire un système de protection sociale plus complet et tourné vers le long terme.

Graphique 6 : Proportion de personnes couvertes par les systèmes nationaux de protection sociale

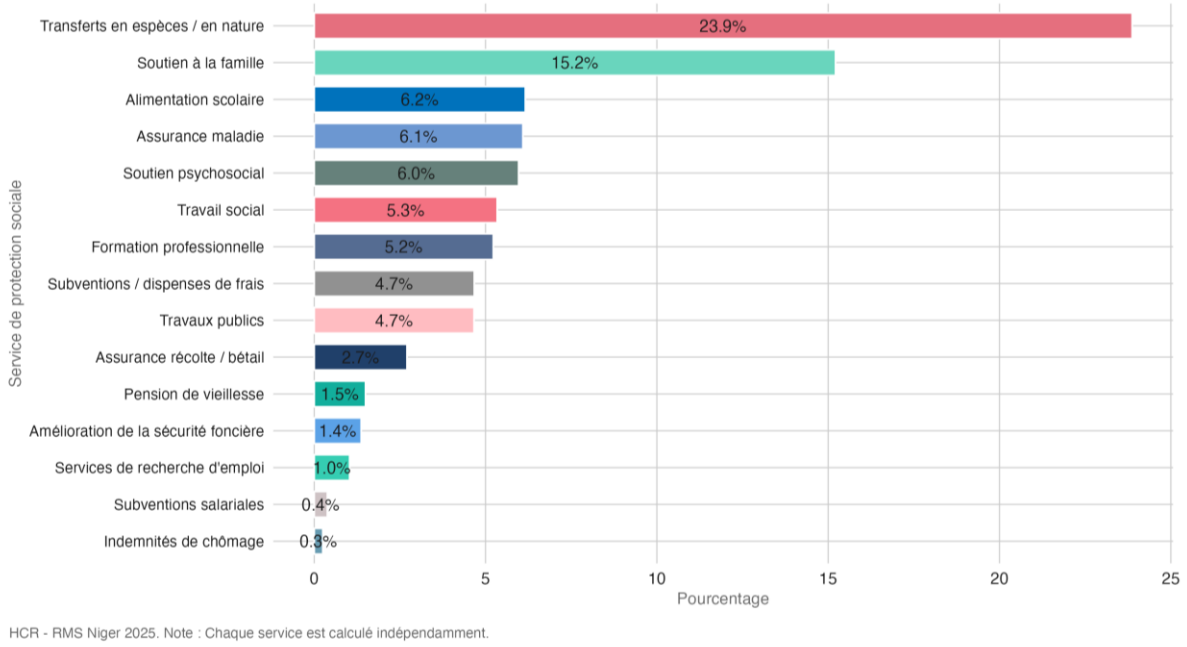

En conclusion, l'examen des données relatif à l'accès à la santé, à l'éducation et au système de protection sociale fait apparaître trois situations contrastées. La première, c'est celle d'un **système de santé globalement efficace**. Les indicateurs montrent une bonne couverture sanitaire globale (98 %), avec cependant des disparités préoccupantes. Certaines populations - notamment les personnes handicapées, les réfugiés/demandeurs d'asile et les femmes - rencontrent encore des difficultés d'accès, en particulier pour les services de santé reproductive. La seconde, c'est celle d'un **système éducatif à deux vitesses**. En effet, si l'enseignement primaire atteint des taux de scolarisation satisfaisants (94 %), le secondaire accuse un retard notable (31 %). Les écarts se creusent pour les groupes vulnérables : moins de 10 % des enfants réfugiés ou handicapés accèdent au secondaire, révélant une exclusion persistante. La troisième situation, c'est celle d'une **protection sociale encore limitée**. Avec seulement 43 % de couverture, le système de protection sociale peine à répondre aux besoins. Certaines avancées sont notables pour les PDI et les personnes handicapées, mais l'ensemble de la population reste insuffisamment protégé.

3.5. Inclusion bancaire, revenus et chômage

L'accès aux services financiers, la progression des revenus et les opportunités d'emploi constituent des piliers essentiels de l'inclusion socio-économique. Pourtant, les données révèlent des disparités profondes qui pénalisent certaines populations vulnérables. Que ce soit en matière de bancarisation, d'évolution des revenus ou d'exposition au chômage, les inégalités persistent, voire s'aggravent, pour les réfugiés/demandeurs d'asile, les PDI, les femmes et les personnes vivant avec un handicap.

Inclusion financière

L'accès aux services financiers reste extrêmement limité, avec seulement 24 % (outcome 13.1[9], Tableau 20) de la population disposant d'un compte bancaire ou mobile. Cette situation préoccupante affecte particulièrement certaines catégories. Les réfugiés/demandeurs d'asile (10 %) et les PDI (22 %) rencontrent des difficultés accrues pour accéder aux services financiers de base. Les inégalités entre les sexes sont également marquées, avec un taux d'inclusion financière deux fois plus faible chez les femmes (18,8 %) que chez les hommes (35 %), reflétant des disparités économiques profondes. Quant aux personnes vivant avec un handicap (25 %), bien que leur taux soit proche de la moyenne nationale, elles demeurent largement exclues du système financier formel.

Tableau 20 : Proportion des personnes disposant d'un compte dans une banque ou une autre institution financière ou auprès d'un fournisseur de services d'argent mobile

RMS Niger, 2025								
	Total	Handicap		Sexe		Population		
		Sans Handicap	Avec Handicap	Homme	Femme	Hôte	Réfugié	PDI
Outcome 13.1 Proportion des personnes disposant d'un compte dans une banque ou une autre institution financière ou auprès d'un fournisseur de services d'argent mobile								
Dénominateur non pondéré	2240	2070	170	818	1422	747	766	727
Dénominateur pondéré	11783002	11159915	623087	3933340	7849662	11452481	178594	151927
Pourcentage	24,3	24,2	24,8	35,0	18,8	24,5	10,3	22,2
p-valeur	-	Référence	0,937	Référence	0,017	Référence	0,004	0,786

Au regard des données illustrées dans le Graphique 7, la bancarisation des individus est moins courante que leur inclusion financière numérique.

En effet, seulement 2 % des réfugiés et 2 % des personnes déplacées internes (PDI) possèdent un compte dans une institution financière, contre 4 % parmi la population hôte. De même, l'utilisation de cartes bancaires reste marginale : moins de 1 % des réfugiés et des PDI en disposent, contre 2 % parmi la population hôte. En revanche, la détention d'un compte mobile ou l'usage personnel de services financiers mobiles est plus répandu, touchant 11 % des réfugiés et 20 % des PDI, contre 30 % au sein de la population hôte.

[9] L'inclusion financière est évaluée selon deux dimensions : la bancarisation (possession d'un compte bancaire et/ou d'une carte bancaire) et l'inclusion financière numérique via l'utilisation des services de mobile money, tels qu'Airtel Money ou Orange Money. Le mode de calcul de cet indicateur selon la norme RMS est accessible via le lien ci-après: https://github.com/bozdagilgi/UNHCR-RMS-Indicators/blob/main/RBM-Indicators-V3.2-CAPI.R.

Graphique 7 : Pourcentage de personnes financièrement intégrées

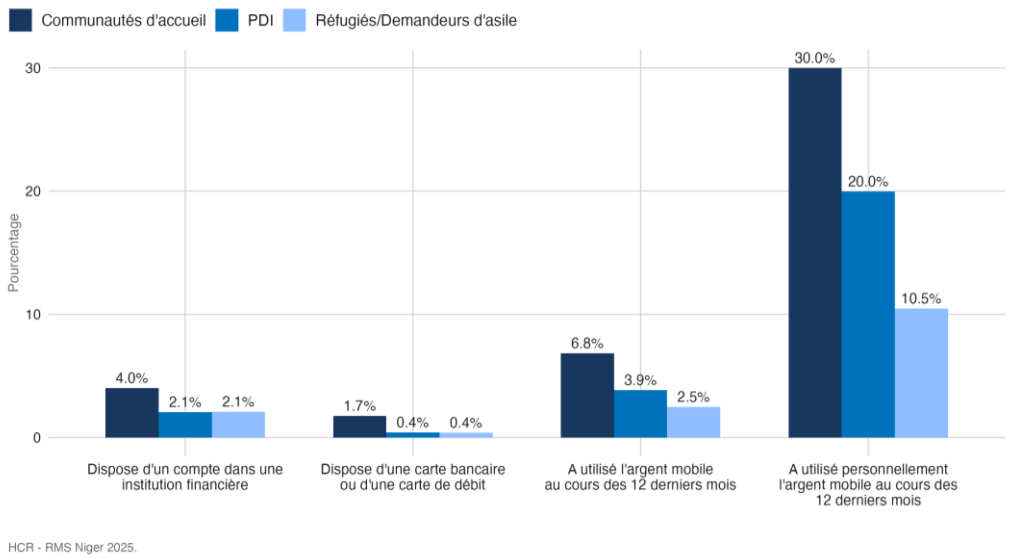

Évolution des revenus

Environ 3 personnes sur 10 (28 %) déclarent une amélioration de leurs revenus (outcome 13.2[10], Tableau 21), un résultat bien en deçà de l'objectif fixé à 75 % dans le plan stratégique pluriannuel 2023-2025 du HCR Niger. Cette tendance modérée se vérifie aussi bien chez la population hôte (28 %) que chez les personnes déplacées internes (27 %), révélant une progression globalement limitée. Les disparités entre sexes restent marquées, avec 36 % des hommes contre seulement 24 % des femmes signalant une augmentation de leurs revenus. Certains groupes apparaissent particulièrement vulnérables, comme les personnes vivant avec un handicap (11 %) qui subissent plus fortement la stagnation économique.

Tableau 21 : Proportion des personnes qui déclarent une évolution positive de leurs revenus par rapport à l'année précédente

RMS Niger, 2025								
	Total	Handicap		Sexe		Population		
		Sans Handicap	Avec Handicap	Homme	Femme	Hôte	Réfugié	PDI
Outcome 13.2 Proportion des personnes qui déclarent une évolution positive de leurs revenus par rapport à l'année précédente								
Dénominateur non pondéré	2240	2070	170	818	1422	747	766	727
Dénominateur pondéré	11783002	11159915	623087	3933340	7849662	11452481	178594	151927
Pourcentage	27,8	28,7	11,3	35,8	23,8	27,9	24,5	27,0
p-valeur	-	Référence	< 0 ,001	Référence	0,072	Référence	0,813	0,978

Globalement, plus de la moitié de la population déclare percevoir des revenus inférieurs à 32 000 FCA (69 %, voir Graphique *8*). Le pourcentage de la population tend à diminuer à mesure que la tranche de revenu mensuel augmente. Cette tendance se maintient également lorsqu'on analyse la répartition de la population par tranche de revenu mensuel en tenant compte des différents types de population. Toutefois, Les réfugiés et demandeurs d'asile sont proportionnellement plus nombreux que les

[10] L'amélioration des revenus est prise en compte dès lors que le répondant déclare, dans au moins l'un des cas suivants, que ses revenus ont augmenté au cours de l'année écoulée ou qu'il se sent désormais en mesure de s'offrir davantage de biens qu'il y a un an. Le mode de calcul de cet indicateur selon la norme RMS est accessible au lien : https://github.com/bozdagilgi/UNHCR-RMS-Indicators/blob/main/RBM-Indicators-V3.2-CAPI.R

personnes déplacées internes (PDI) et la population hôte à déclarer des revenus inférieurs à 32 000 FCFA (83 % contre 75 % et 69 %).

Graphique 8 : Pourcentage de la population par tranche de revenu mensuel (en FCFA)

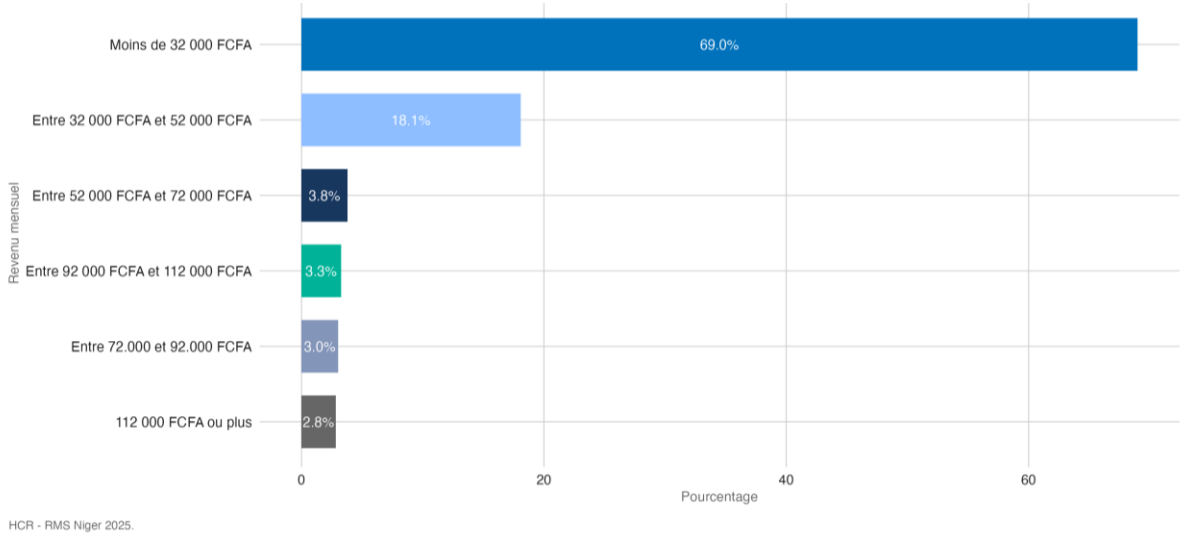

Par ailleurs, quel que soit le groupe de population, à peine un tiers des personnes interrogées estime que leurs revenus ont augmenté par rapport à l'année précédente ou qu'elles peuvent désormais s'offrir davantage de biens (Graphique 9). Cela témoigne de la précarité économique et des conditions de vie difficiles auxquelles la population est confrontée.

Graphique 9 : Évolution des revenus

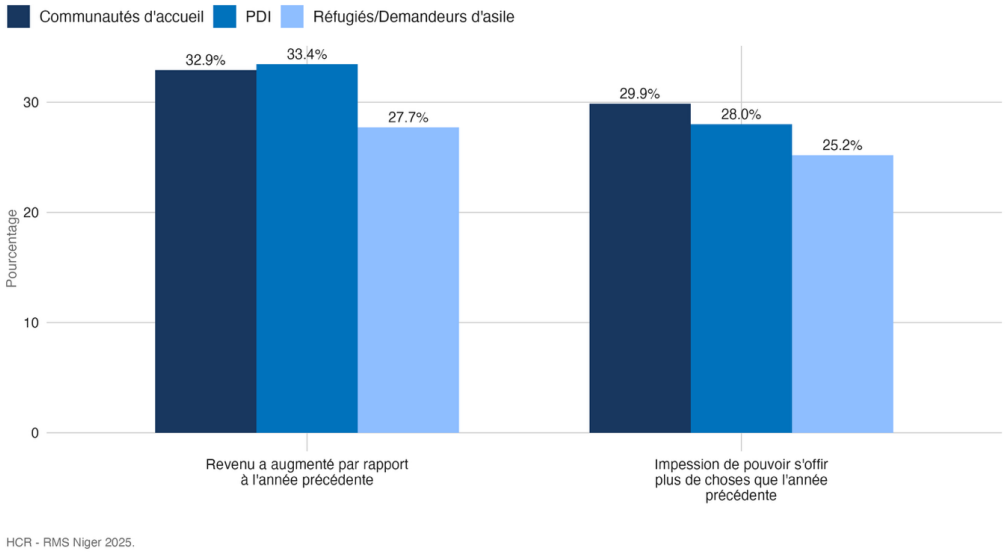

Exposition au chômage

Le taux de chômage global est de 6 % (outcome 13.3[11], Tableau 22), ce qui reste nettement en dessous du seuil critique de 30 % fixé dans le plan stratégique pluriannuel 2023-2025 du HCR Niger. Cependant, cette estimation repose sur une méthodologie restrictive : elle ne concerne que les personnes âgées de 18 ans et plus, excluant ainsi les jeunes de 15 à 17 ans, et ne prend en compte que ceux qui recherchent activement un emploi depuis moins de 30 jours et sont disponibles pour travailler dans les deux semaines. Ce mode de calcul conduit probablement à sous-évaluer le chômage réel. Par ailleurs, cette moyenne masque des disparités importantes : les déplacés internes et les réfugiés/demandeurs d'asile affichent un taux légèrement supérieur (7 %), tout comme les femmes (7 %) par rapport aux hommes (4 %). En revanche, le taux particulièrement bas chez les personnes handicapées (2 %) révèlerait plutôt une exclusion du marché du travail qu'une insertion effective.

Tableau 22 : Proportion des personnes (en âge de travailler) au chômage

RMS Niger, 2025								
	Total	Handicap		Sexe		Population		
		Sans Handicap	Avec Handicap	Homme	Femme	Hôte	Réfugié	PDI
Outcome 13.3 Proportion des personnes (en âge de travailler) au chômage								
Dénominateur non pondéré	1370	1294	76	562	808	461	429	480
Dénominateur pondéré	6629522	6393534	235987	2649208	3980313	6432122	97460	99939
Pourcentage	5,7	5,8	1,7	4,2	6,7	5,7	6,5	6,8
p-valeur	-	Référence	0,213	Référence	0,192	Référence	0,942	0,938

En conclusion, l'examen des données relatives à l'inclusion bancaire, à l'évolution des revenus et à l'exposition au chômage révèlent une réalité contrastée. En effet, si certains indicateurs économiques semblent stables à première vue, ils cachent des inégalités persistantes qui frappent les populations les plus vulnérables. Ainsi, moins d'une personne sur 5 dispose d'un compte bancaire ; les PDI, les réfugiés / demandeurs d'asile et les femmes font face à des exclusions financières encore plus prononcées. Par ailleurs, l'amélioration des revenus reste modeste, avec des écarts significatifs entre hommes et femmes, tandis que le taux de chômage global masque des inégalités marquées parmi ces populations.

3.6. Sécurité physique et exposition aux violences basées sur le genre

Dans un contexte où la sécurité et la protection des individus constituent des enjeux majeurs, il est essentiel d'examiner les dynamiques qui façonnent le sentiment de sûreté, l'accès à l'information et les attitudes sociales. Les analyses qui suivent abordent trois dimensions clés : la sécurité physique perçue, la connaissance des dispositifs de lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) et les représentations des violences faites aux femmes. Ces éléments mettent en lumière des tendances globales, tout en révélant des disparités significatives entre différents groupes de population, offrant ainsi des pistes de réflexion pour des actions ciblées.

Sécurité physique et sentiment de protection

Les résultats en matière de sécurité physique sont globalement positifs, avec 93 % de la population déclarant se sentir en sécurité dans son quartier la nuit. Cependant, cette situation favorable masque

[11] Le calcul de la proportion de personnes au chômage (outcome 13.3) repose sur deux critères : l'âge et la recherche active d'un emploi. Ainsi, le dénominateur inclut toutes les personnes âgées d'au moins 18 ans, excluant celles âgées de 15 à 17 ans, conformément aux recommandations des normes internationales. Quant au numérateur, il correspond aux personnes de 18 ans et plus qui sont sans emploi, recherchent activement un emploi depuis moins de 30 jours et sont disponibles pour travailler dans les deux semaines. Cette méthode de calcul tend à sous-estimer la valeur finale de l'indicateur. Le calcul de l'indicateur est conforme à la norme RMS : https://github.com/bozdagilgi/UNHCR-RMS-Indicators/blob/main/RBM-Indicators-V3.2-CAPI.R.

des disparités notables. Les réfugiés/demandeurs d'asile (88 %) et les PDI (88 %) ressentent un sentiment de sécurité légèrement inférieur à la moyenne nationale. De manière surprenante, les femmes (93 %) se déclarent un peu plus en sécurité que les hommes (92 %). En revanche, la situation est plus préoccupante pour les personnes handicapées, dont seulement 81 % éprouvent ce sentiment de sécurité nocturne, révélant une vulnérabilité particulière au sein de la population.

Tableau 23 : Proportion des personnes qui savent où accéder aux services disponibles en matière de VBG

RMS Niger, 2025								
	Total	Handicap		Sexe		Population		
		Sans Handicap	Avec Handicap	Homme	Femme	Hôte	Réfugié	PDI
Impact 3.3 Proportion des personnes se sentant en sécurité lorsqu'elles se promènent seules dans leur quartier après la tombée de la nuit								
Dénominateur non pondéré	2240	2011	229	1529	711	747	766	727
Dénominateur pondéré	11783002	10557199	1225803	8452043	3330959	11452481	178594	151927
Pourcentage	92,5	93,8	80,9	92,2	93,0	92,6	87,7	88,3
p-valeur	-	Référence	< 0,001	Référence	0,800	Référence	0,262	0,313

Connaissance des services de lutte contre les VBG

L'accès à l'information sur les services de lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) demeure insuffisant, avec seulement 71 % (Tableau 24) de la population connaissant l'existence de ces services. Cette situation générale masque des disparités : les personnes handicapées (41 %), les personnes déplacées internes (62 %) et les réfugiés (6 ! %) présentent des taux de connaissance particulièrement bas. Par ailleurs, un écart significatif persiste entre les genres, avec 77 % des hommes informés contre 68 % des femmes, soulignant la nécessité de mieux cibler les campagnes de sensibilisation.

Tableau 24 : Proportion des personnes qui savent où accéder aux services disponibles en matière de VBG

RMS Niger, 2025								
	Total	Handicap		Sexe		Population		
		Sans Handicap	Avec Handicap	Homme	Femme	Hôte	Réfugié	PDI
Outcome 4.1 Proportion des personnes qui savent où accéder aux services disponibles en matière de VBG								
Dénominateur non pondéré	2240	2070	170	818	1422	747	766	727
Dénominateur pondéré	11783002	11159915	623087	3933340	7849662	11452481	178594	151927
Pourcentage	71,1	72,8	40,7	76,9	68,2	71,2	67,5	62,1
p-valeur	-	Référence	0,023	Référence	0,168	Référence	0,814	0,556

Le Graphique 10 sur la connaissance des services essentiels au Niger révèle des écarts significatifs dans la visibilité des différents dispositifs. Les services de santé sont les plus connus (70 %), bénéficiant sans doute de leur ancrage historique et de leur importance vitale au quotidien, suivis de près par les services de sûreté et sécurité (68 %) dont la notoriété pourrait s'expliquer par une présence terrain marquée. À l'autre extrémité du spectre, les services spécialisés peinent à se faire connaître : l'assistance psychosociale (29 %) et l'aide juridique (28%) enregistrent les scores les plus bas. Cette hiérarchie de notoriété reflète à la fois la prégnance des besoins fondamentaux et l'urgente nécessité de mieux faire connaître les services spécialisés, particulièrement cruciaux pour les victimes de violence mais dont la méconnaissance (autour de 25-30%) pourrait constituer un frein majeur à leur utilisation effective.

Graphique 10 : Connaissance des lieux d'accès aux services de lutte contre la violence liée au sexe

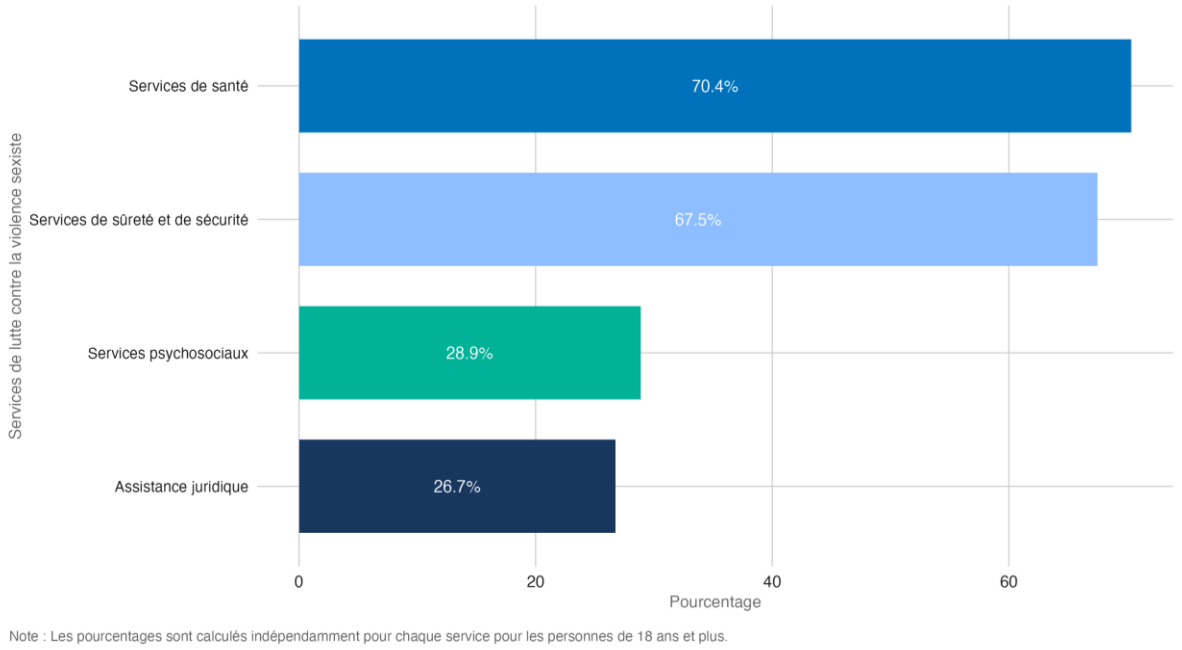

Les tendances observées selon les groupes de population sont similaires à celles du niveau national. Toutefois, les réfugiés et demandeurs d'asile ont davantage connaissances des services de santé et des services psychosociaux que les personnes déplacées internes (respectivement 66 % contre 61 % pour les services de santé, et 34 % contre 31 % pour les services psychosociaux). À l'inverse, les personnes déplacées internes ont une meilleure information sur les services de sûreté et de sécurité (57 % contre 54 % chez les réfugiés/demandeurs d'asile) ainsi que l'assistance juridique (34 % contre 30 %).

Attitudes face aux violences faites aux femmes

La perception des violences basées sur le genre (VBG) montre une amélioration globale, bien que des marges de progrès subsistent. Une nette majorité de la population (76 %) rejette désormais ces violences. Cette tendance positive se retrouve également chez les personnes handicapées (71 %), les personnes déplacées internes (69 %) et les réfugiés/demandeurs d'asile (69 %), même si ces groupes affichent des taux légèrement inférieurs à la moyenne générale. On note toutefois une divergence notable entre les sexes : les hommes (81 %) condamnent plus fréquemment les VBG que les femmes (73 %), révélant des perceptions différenciées selon le sexe.

Tableau 25 : Proportion des personnes qui n'acceptent pas la violence à l'égard des femmes

RMS Niger, 2025								
	Total	Handicap		Sexe		Population		
		Sans Handicap	Avec Handicap	Homme	Femme	Hôte	Réfugié	PDI
Outcome 4.2 Proportion des personnes qui n'acceptent pas la violence à l'égard des femmes								
Dénominateur non pondéré	2240	2070	170	818	1422	747	766	727
Dénominateur pondéré	11783002	11159915	623087	3933340	7849662	11452481	178594	151927
Pourcentage	76,0	76,2	71,3	80,8	73,3	76,2	69,3	68,9
p-valeur	-	Référence	0,321	Référence	0,040	Référence	0,375	0,418

Le Graphique 11 illustre les croyances sociales qui continuent de légitimer les violences faites aux femmes. Les conflits conjugaux apparaissent comme la première justification invoquée (16%), suivis de près par le refus de rapports sexuels (15%) et la sortie sans autorisation du conjoint (14%) - des chiffres qui révèlent une conception inquiétante du contrôle marital.

Graphique 11 Justification de la violence à l'égard des femmes

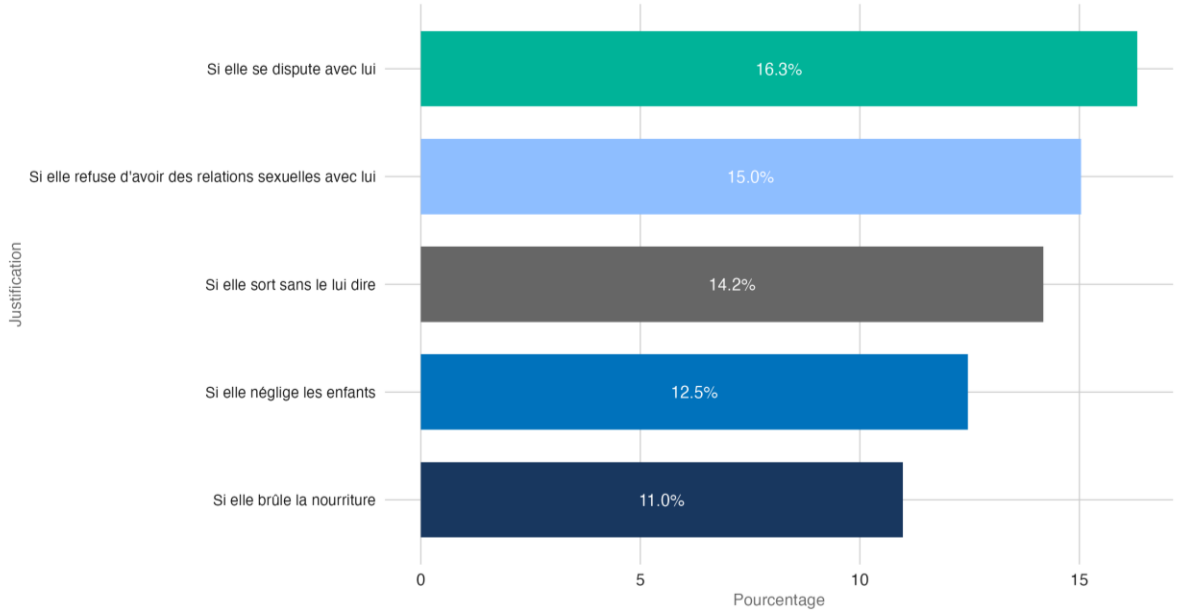

Note : Les pourcentages représentent la proportion de personnes interrogées qui sont d'accord avec la justification.

Les rôles genrés traditionnels persistent également comme motifs de violence, qu'il s'agisse de la négligence supposée envers les enfants (13%) ou de l'exécution jugée défaillante des tâches domestiques (11% pour la nourriture brûlée). Ces pourcentages témoignent d'une normalisation préoccupante des violences conjugales, ancrée dans une vision de la femme comme propriété masculine devant se soumettre aux désirs et contrôles de son partenaire. Une telle normalisation entretient non seulement un climat de tolérance sociale vis-à-vis de ces violences, mais dissuade aussi les victimes de porter plainte par crainte d'être jugées, tout en compliquant considérablement le travail des acteurs de protection. Ces données soulignent l'urgence de campagnes de sensibilisation ciblées pour déconstruire ces stéréotypes profondément enracinés.

Les tendances concernant les justifications de la violence à l'égard des femmes, selon le type de population, sont globalement similaires à celles observées au niveau national. La principale raison invoquée est la dispute avec le mari, citée par 24 % des personnes déplacées internes (PDI), 22 % des réfugiés et demandeurs d'asile, et 16 % de la population hôte. Chez les PDI, la deuxième justification la plus fréquente est le fait que la femme sorte sans prévenir son mari, mentionnée par 21 % d'entre eux, contre 16 % chez les réfugiés/demandeurs d'asile et 14 % chez la population hôte. Enfin, le refus d'avoir des relations sexuelles avec son mari est avancé comme motif de violence par 19 % des PDI, 17 % des réfugiés/demandeurs d'asile et 14 % de la population hôte.

En conclusion, les données analysées révèlent une situation contrastée où les avancées en matière de sécurité publique et de rejet des violences basées sur le genre (VBG) coexistent avec des défis persistants quant à l'égalité de protection. D'une part, le sentiment de sécurité, bien qu'élevé dans l'ensemble, présente des disparités significatives pour les personnes handicapées et les PDI. D'autre part, l'accès à l'information sur les services VBG reste insuffisant, particulièrement pour les populations les plus

exposées. Enfin, si le rejet des violences basées sur le genre s'est renforcé, la persistance d'un écart entre hommes et femmes dans la perception des VBG souligne des différences notables dans la manière dont ces violences sont perçues selon le sexe.

3.7. Protection des enfants et vaccination

La protection des droits fondamentaux des enfants et la garantie de leur accès aux services essentiels constituent des enjeux majeurs pour le développement durable d'une société. Au Niger, ces questions revêtent une importance particulière dans un contexte marqué par des défis socio-économiques et des mouvements de population. Les analyses suivantes examinent deux dimensions clés : la protection infantile et la couverture vaccinale contre la rougeole. Ces données mettent en lumière des disparités persistantes entre différents groupes d'enfants, soulignant la nécessité de politiques publiques plus inclusives et efficaces.

Protection des enfants

La protection infantile au Niger fait face à des lacunes alarmantes, comme en témoigne le faible taux de participation aux programmes communautaires qui ne concerne que 3,2 % des enfants - un chiffre bien en-deçà de l'objectif de 60 % fixé dans le plan stratégique pluriannuel 2023-2025 et révélateur d'une situation critique. Les disparités sont particulièrement marquées : les enfants handicapés apparaissent quasiment exclus du système avec un taux de participation dérisoire en dessous des 1 %, tandis que les enfants réfugiés/demandeurs d'asile (3,3 %) et déplacés internes (5 %) bénéficient d'une couverture légèrement supérieure mais toujours insuffisante. On observe par ailleurs un écart modéré entre les sexes, les garçons (3,7 %) étant un peu plus couverts que les filles (2,8 %). Ces chiffres dessinent le tableau d'un système de protection infantile défaillant, qui peine particulièrement à inclure les enfants handicapés, laissés pour compte des dispositifs existants.

Tableau 26 : Proportion des enfants qui participent à des programmes communautaires de protection de l'enfance

RMS Niger, 2025								
	Total	Handicap		Sexe		Population		
		Sans Handicap	Avec Handicap	Homme	Femme	Hôte	Réfugié	PDI
Outcome 5.2 Proportion des enfants qui participent à des programmes communautaires de protection de l'enfance								
Dénominateur non pondéré	5786	5323	80	2794	2992	2054	1593	2139
Dénominateur pondéré	4540497	4176250	62072	2088673	2451824	4405823	71534	63139
Pourcentage	3,2	3,4	0,1	3,7	2,8	3,2	3,3	5,0
p-valeur	-	Référence	< 0,001	Référence	0,501	Référence	0,993	0,302
(*) La protection des enfants concerne les enfants de 5 à 17 ans et la vaccination concerne uniquement les enfants de moins de cinq ans. Le module sur le handicap a été administré uniquement aux personnes âgées d'au moins 5 ans.								

Couverture vaccinale

La couverture vaccinale contre la rougeole chez les jeunes enfants (9 mois à 5 ans) présente une situation contrastée. Bien qu'atteignant 80,6% au niveau national, ce taux reste critique car inférieur à l'objectif de 95% nécessaire pour une immunité collective optimale. Certaines populations accusent un retard préoccupant : les enfants réfugiés affichent le taux le plus bas (71,1%), suivis des enfants déplacés internes (78,6%). Par ailleurs, on observe un écart significatif entre les sexes, avec 82,9% des garçons vaccinés contre seulement 78,1% des filles. Si cette performance dépasse la moyenne nationale, elle révèle néanmoins des lacunes persistantes, particulièrement au sein des populations mobiles, compromettant ainsi la protection sanitaire de l'ensemble de la communauté.

Tableau 27 : Proportion des enfants âgés de 9 mois à 5 ans ayant été vaccinés contre la rougeole

RMS Niger, 2025								
	Total	Handicap		Sexe		Population		
		Sans Handicap	Avec Handicap	Homme	Femme	Hôte	Réfugié	PDI
Outcome 10.1 Proportion des enfants âgés de 9 mois à 5 ans ayant été vaccinés contre la rougeole								
Dénominateur non pondéré	1772	N/A	N/A	916	856	613	463	696
Dénominateur pondéré	1603210	N/A	N/A	813857	789353	1557706	22984	22519
Pourcentage	80,6	N/A	N/A	82,9	78,1	80,7	71,1	78,6
p-valeur	-	Référence	N/A	Référence	0,224	Référence	0,666	0,962
(*) La protection des enfants concerne les enfants de 5 à 17 ans et la vaccination concerne uniquement les enfants de moins de cinq ans. Le module sur le handicap a été administré uniquement aux personnes âgées d'au moins 5 ans.								

En conclusion, les analyses mettent en lumière des défis majeurs en matière de protection et de santé des enfants au Niger, caractérisés par des inégalités profondes et systémiques. L'absence criante de protection des enfants handicapés, relégués en marge des dispositifs existants, reflète un manque d'inclusion alarmant. Par ailleurs, les filles subissent une double vulnérabilité, cumulant une couverture vaccinale inférieure et un accès réduit aux programmes de protection, ce qui perpétue les disparités de genre. Enfin, les populations déplacées, qu'elles soient réfugiées ou internes, enregistrent des performances bien en deçà des moyennes nationales, tant en matière de vaccination que de protection, soulignant l'urgence d'adapter les interventions à leurs besoins spécifiques.

3.8. Mécanismes de gestion des plaintes (MGP)

L'étude des mécanismes de gestion de plaintes (MGP) disponibles pour la population révèle une situation contrastée (Tableau 28). Globalement, c'est environ 3 personnes sur 4 qui utilisent un MGP. Cependant, cette statistique masque d'importantes disparités. Les PDI présentent le meilleur taux d'utilisation (80%), tandis que les réfugiés (71%) et la population hôte (75%) se situent légèrement en dessous.

Une analyse par sexe montre que les hommes (78%) utilisent plus des mécanismes de gestion de plainte que les femmes (65%), révélant un obstacle important à l'accès équitable aux voies de recours. Les personnes vivant avec un handicap (82%) sont celles qui recourent le plus à ces systèmes, probablement grâce à des dispositifs spécifiques adaptés à leurs besoins.

Tableau 28 : Proportion des personnes déclarant avoir utilisé un mécanisme de gestion de plaintes et le trouver efficace

RMS Niger, 2025								
	Total	Handicap		Sexe		Population		
		Sans Handicap	Avec Handicap	Homme	Femme	Hôte	Réfugié	PDI
Indicateur utilisateur 2.2 Proportion des personnes déclarant avoir utilisé un mécanisme de gestion de plaintes et le trouver efficace								
Dénominateur non pondéré	2240	2011	229	1529	711	747	766	727
Dénominateur pondéré	11783002	10557199	1225803	8452043	3330959	11452481	178594	151927
Pourcentage	74,8	73,7	82,1	78,0	65,2	74,7	70,6	80,2
p-valeur	-	Référence	0,538	Référence	0,334	Référence	0,814	0,643

Le Graphique 12 illustre les défis majeurs auxquels sont confrontés les réfugiés, demandeurs d'asile et personnes déplacées internes lorsqu'ils tentent d'utiliser les mécanismes de gestion de plaintes (MGP). Le principal obstacle réside dans l'accès à l'information, avec 46% des utilisateurs déclarant éprouver des difficultés à trouver comment déposer une plainte - un problème qui compromet gravement l'efficacité du système.

Graphique 12: Proportion de personnes par difficultés rencontrées lors de l'utilisation des mécanismes de gestion de plaintes (MGP)

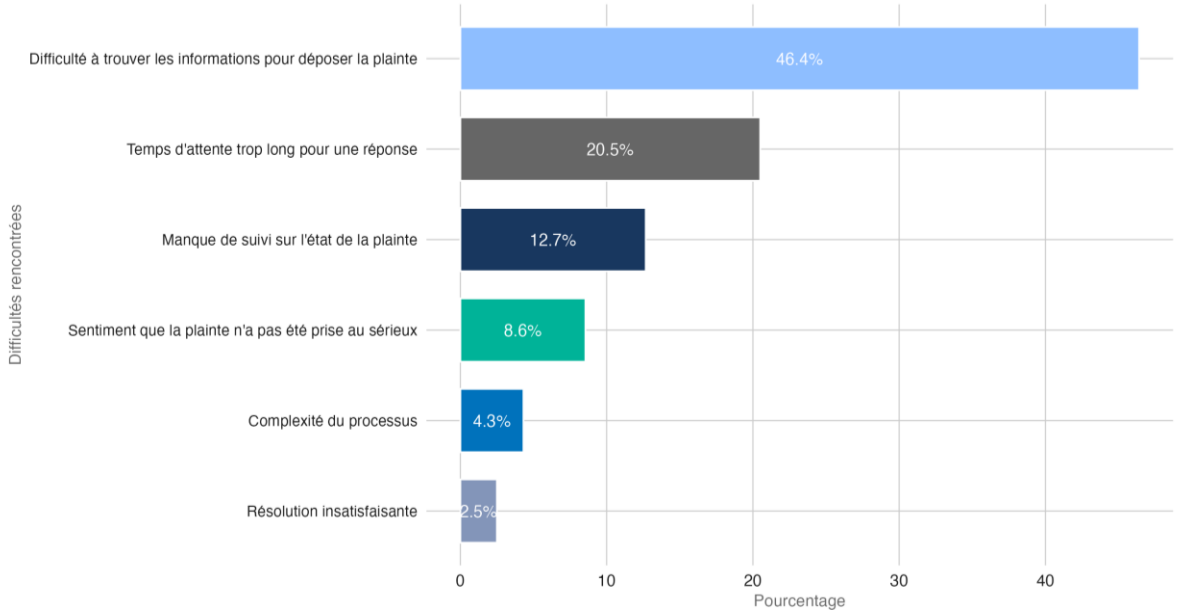

HCR - RMS Niger 2025. Note : Chaque difficulté est mesurée indépendamment.

Viennent ensuite les retards de traitement (21%) et le manque de suivi des dossiers (13%), qui minent la confiance dans le processus. Près de 9% des plaignants estiment que leurs préoccupations ne sont pas prises au sérieux, tandis que 4% jugent la procédure trop complexe. Ces dysfonctionnements, auxquels s'ajoutent des résolutions souvent perçues comme insatisfaisantes, révèlent des lacunes criantes en matière d'accessibilité, de transparence et d'efficacité. En décourageant les victimes de violations de recourir aux MGP, ces obstacles compromettent non seulement la protection des droits, mais aussi la redevabilité du système dans son ensemble. L'analyse souligne ainsi l'urgence d'améliorer la communication, de rationaliser les procédures et de renforcer la transparence pour rendre ces mécanismes réellement accessibles et efficaces.

Le Graphique 13 illustre les principaux freins empêchant les populations interrogées d'avoir recours aux mécanismes de gestion de plaintes (MGP). Près de 37 % des personnes interrogées citent la lourdeur des procédures comme premier obstacle, un constat qui rejoint les critiques sur les délais de traitement et souligne la nécessité de simplifier ces dispositifs. Le manque de retours d'information (19 %) et la crainte de représailles (16%) apparaissent comme d'autres barrières majeures, révélant à la fois un déficit de transparence et un climat d'insécurité pour les potentiels plaignants. Des difficultés techniques (7 %), le scepticisme quant à l'efficacité du système (5 %) et les coûts indirects (3 %) complètent ce tableau des obstacles.

Graphique 13 Proportion des personnes par motifs de non-utilisation de mécanismes de gestion de plaintes (MGP)

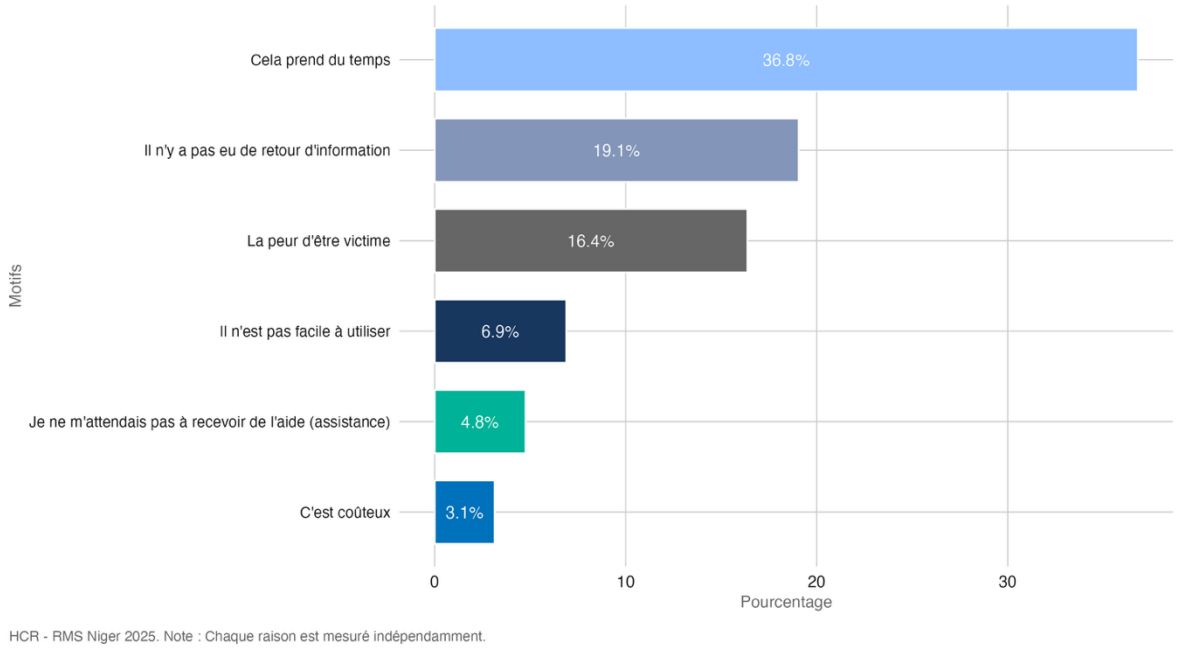

Ces résultats mettent en lumière des problèmes structurels récurrents - notamment concernant les délais et le suivi - déjà identifiés comme freins à l'utilisation effective des MGP. Plus préoccupant encore, la peur des représailles (16%) pointe des risques concrets pour les plaignants, exigeant des mesures renforcées de protection et de confidentialité. Ces différents facteurs, combinant obstacles pratiques, psychologiques et systémiques, compromettent gravement l'accès à un outil pourtant essentiel pour la protection des droits des populations vulnérables.

3.9. Intentions de retour et projets migratoire alternatifs

Les dynamiques migratoires et les aspirations au retour constituent des éléments clés pour comprendre les réalités vécues par les populations déracinées. Dans un contexte où les déplacements forcés prennent une ampleur croissante, l'analyse des intentions des personnes affectées offre des insights précieux sur leurs attentes, leurs craintes et leurs stratégies d'adaptation. Les données suivantes mettent en lumière deux dimensions complémentaires de ces phénomènes complexes, révélant à la fois des attachements persistants et des opportunités perçues.

Intentions de retour

L'analyse des intentions de retour révèle des tendances contrastées parmi les réfugiés/demandeurs d'asile et les PDI. Quatre personnes sur dix (40 %) envisagent un retour dans leur lieu d'origine. Les PDI montrent l'attachement le plus marqué, avec près de la moitié (50 %) exprimant ce souhait, contre seulement 32 % des réfugiés/demandeurs d'asile. Les variations démographiques apparaissent limitées : personnes vivant avec un handicap (41 %), hommes (41 %) et femmes (39 %) présentent des intentions similaires. Ces chiffres reflètent à la fois un attachement profond au lieu d'origine, particulièrement chez les PDI, et les obstacles concrets - conditions de vie précaires ou insécurité - qui freinent les projets de retour.

Tableau 29 : Proportion des personnes envisageant un retour dans leur pays/localité d'origine

RMS Niger, 2025								
	Total	Handicap		Sexe		Population		
		Sans Handicap	Avec Handicap	Homme	Femme	Hôte	Réfugié	PDI
Indicateur utilisateur 1.1 Proportion des personnes envisageant un retour dans leur pays/localité d'origine								
Dénominateur non pondéré	2240	2070	170	818	1422	N/A	766	727
Dénominateur pondéré	11783002	11159915	623087	3933340	7849662	N/A	178594	151927
Pourcentage	40,0	39,9	41,4	41,2	39,4	N/A	32	49,5
p-valeur	-	Référence	0,811	Référence	0,713	N/A	0,002	Référence

Le Graphique 14 met en lumière les motivations complexes qui poussent réfugiés, demandeurs d'asile et PDI à envisager un retour vers leur lieu d'origine. Trois motivations principales émergent avec une nette prédominance : l'aspiration à une meilleure qualité de vie (76 %), le souci d'améliorer le bien-être familial (76 %) et la nécessité d'accéder à une alimentation suffisante (74 %). Ces chiffres révèlent combien les considérations matérielles immédiates et le cadre de vie conditionnent les projets de retour.

Graphique 14 Raisons majeurs de retour dans le lieu d'origine

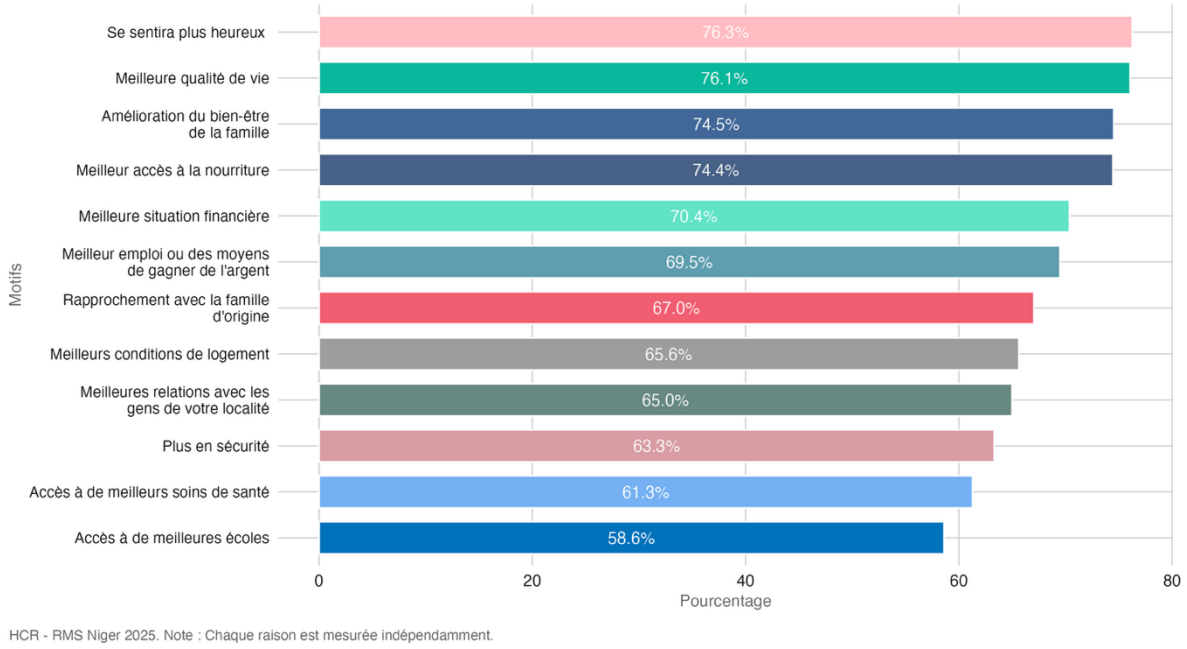

La situation économique apparaît comme un facteur déterminant, avec 71 % des personnes évoquant leur espoir d'une amélioration financière et 70 % la recherche d'opportunités professionnelles. Ces préoccupations économiques s'accompagnent d'une forte dimension sociale : 67 % des répondants souhaitent renouer avec leur famille d'origine et 65% aspirent à de meilleures relations communautaires, témoignant de l'importance des liens sociaux dans le processus de retour. La sécurité, bien que moins citée (63 %), demeure une condition sine qua non.

L'accès aux services essentiels, notamment aux soins de santé (61 %) et à l'éducation pour les enfants (59 %), constitue un motif secondaire mais non négligeable. *Ces données dessinent les contours d'une politique de retour efficace qui devrait simultanément agir sur plusieurs leviers : développement économique local, amélioration des infrastructures de base et renforcement du tissu social, afin de créer les conditions propices à une réintégration durable des populations déplacées*.

Projets migratoires alternatifs

L'analyse des données révèle que les projets de migration vers d'autres destinations restent limités dans l'ensemble, avec seulement 6 % de la population envisageant ce type de déplacement. Cependant, cette moyenne masque des variations notables entre les groupes de population. Les réfugiés et les demandeurs d'asile présentent le taux le plus élevé (7 %), suivis des personnes déplacées internes (4 %). L'analyse par caractéristiques sociodémographiques montre des écarts plus marqués : les personnes vivant avec un handicap (11 %) et les hommes (9 %) sont plus enclins à migrer que les femmes (5 %). Cette faible propension globale à l'émigration témoigne d'un fort ancrage territorial, même si certaines populations semblent plus ouvertes à des solutions alternatives.

Tableau 30 : Proportions des personnes envisageant de déménager dans un pays/localité autre que leur pays/localité d'origine

RMS Niger, 2025								
	Total	Handicap		Sexe		Population		
		Sans Handicap	Avec Handicap	Homme	Femme	Hôte	Réfugié	PDI
Indicateur utilisateur 1.2 Proportions des personnes envisageant de déménager dans un pays/localité autre que leur pays/localité d'origine								
Dénominateur non pondéré	2240	2070	170	818	1422	N/A	766	727
Dénominateur pondéré	11783002	11159915	623087	3933340	7849662	N/A	178594	151927
Pourcentage	5,8	5,5	10,6	8,9	4,5	N/A	6,8	4,2
p-valeur	-	Référence	0,103	Référence	0,046	N/A	0,406	Référence

En conclusion, les données révèlent des dynamiques migratoires complexes parmi les populations couvertes. Les personnes déplacées internes (PDI) présentent une forte ambivalence : près de la moitié aspirent à retourner dans leur région d'origine, tandis qu'une faible proportion envisage des solutions alternatives. Les réfugiés et demandeurs d'asile, quant à eux, semblent plus ouverts à la mobilité : leur taux d'intention de retour est contrebalancé par une plus grande disposition à considérer d'autres destinations. Ces chiffres mettent en lumière comment les différentes catégories de populations évaluent leurs options, entre attachement au territoire d'origine et recherche de solutions alternatives, avec des variations significatives selon leur statut et leurs caractéristiques individuelles.

4. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Ce rapport d'étude sur l'enquête de suivi des résultats (RMS) au Niger, mené par OAG pour le compte du HCR, dresse un tableau complet des conditions de vie des populations vulnérables au Niger, mettant en lumière à la fois les progrès accomplis et les défis persistants dans un contexte marqué par les déplacements forcés et la précarité. Les résultats obtenus révèlent une réalité complexe où l'accès aux droits fondamentaux et aux services essentiels reste inégalement réparti, avec des écarts significatifs entre les populations hôtes et les populations déplacées, mais aussi au sein même de ces groupes vulnérables.

Les données collectées confirment que des avancées notables ont été enregistrées dans plusieurs domaines clés. L'enregistrement des naissances atteint des niveaux satisfaisants au niveau national, l'accès aux services de santé de base s'est amélioré, et la majorité de la population déclare se sentir en sécurité dans son environnement immédiat. Ces résultats témoignent des efforts conjoints déployés par les autorités nigériennes et les partenaires humanitaires pour répondre aux besoins des populations affectées par les crises régionales.

Cependant, l'analyse approfondie des indicateurs révèle que ces progrès globaux masquent d'importantes disparités. Les réfugiés/demandeurs d'asile, les personnes déplacées internes et les personnes vivant avec un handicap continuent de faire face à des obstacles majeurs dans l'accès à l'éducation, aux services financiers, au logement décent et aux infrastructures d'assainissement. La persistance des violences basées sur le genre et la faible participation aux programmes de protection de l'enfance soulignent l'urgence de renforcer les mécanismes de protection sociale et communautaire.

Les résultats sur les intentions de retour et les mécanismes de gestion des plaintes apportent un éclairage précieux sur les aspirations des populations déplacées et leur perception des services disponibles. Si près de la moitié des PDI envisagent un retour dans leur région d'origine, motivées par des considérations économiques et familiales, leur réintégration durable nécessitera des investissements substantiels dans les zones de retour, tant en termes de sécurité que de services de base. La fréquentation relativement élevée des mécanismes de gestion des plaintes, bien qu'entravée par des difficultés opérationnelles, démontre quant à elle l'importance de ces canaux pour la redevabilité et la protection des droits.

Face à ces constats, ce rapport plaide pour une approche intégrée et différenciée des interventions, qui tienne compte de la diversité des besoins selon les profils de vulnérabilité (Tableau 31). Les recommandations formulées s'articulent autour de quatre principaux axes prioritaires : le renforcement des systèmes d'état civil et de protection, l'amélioration qualitative des services de base, la promotion de l'inclusion économique, et le développement de mécanismes participatifs garantissant la redevabilité envers les populations affectées.

La mise en œuvre de ces recommandations nécessitera un engagement accru de tous les acteurs - gouvernement, agences des Nations Unies, ONG et communautés locales - ainsi qu'une allocation optimisée des ressources disponibles. Elle devra s'appuyer sur des partenariats innovants avec le secteur privé et les institutions financières, particulièrement pour le développement de solutions durables en matière de logement et d'énergie.

En définitive, ce rapport souligne que la réponse aux défis identifiés ne saurait se limiter à des interventions humanitaires d'urgence. Elle doit s'inscrire dans une vision à moyen et long terme, alignée sur les Objectifs de Développement Durable et le Cadre de Coopération des Nations Unies, qui place la résilience des communautés et le respect des droits humains au cœur des stratégies de développement. Les régions de Diffa et Tillabéri, particulièrement affectées par les crises sécuritaires et les mouvements de population, devraient faire l'objet d'une attention particulière dans ce cadre.

Alors que le Niger continue de faire face à des défis multidimensionnels, les données de cette enquête offrent une base solide pour orienter les politiques publiques et les programmes d'assistance. Leur analyse rigoureuse permet d'identifier les gaps à combler et les bonnes pratiques à renforcer, dans l'objectif ultime d'améliorer durablement les conditions de vie des populations les plus vulnérables et de construire des sociétés plus inclusives et résilientes.

Tableau 31 Recommandations, responsabilités et priorisation des actions

Reference	Recommandation	Priorité
1. Enregistrement civil et identité légale		
R1.1	Renforcer les campagnes de sensibilisation ciblées pour la régularisation et l'enregistrement des naissances, en particulier dans les villages d'accueil éloignés de zones urbaines et les réfugiés en milieu rural.	Élevée
R1.2	Renforcer les capacités des centres d'état civil avec des équipements et des formations pour les agents, notamment dans les régions de Diffa et Tillabéri.	Moyenne
2. Accès aux services de base		
R2.1	Mettre en place des solutions d'énergie renouvelable, telles que des kits solaires, au sein des sites d'accueil destinés aux réfugiés et aux personnes déplacées internes (PDI).	Très élevée
R2.2	Améliorer l'accès aux toilettes domestiques sûres, aux infrastructures de base d'assainissement et d'hygiène surtout pour les réfugiés vivant dans les sites.	Très élevée
R2.3	Intensifier la construction des abris durables dans le cadre des projets de lotissements humanitaires et de villages d'opportunités afin de créer les conditions favorables à une meilleure intégration socioéconomique.	Élevée
3. Accès à la santé et éducation		
R3.1	Poursuivre l'effectivité de l'intégration des réfugiés dans le système national de santé et réduire les barrières d'accès via la couverture sanitaire universelle.	Très élevée
R3.2	Veiller à la prise en compte des réfugiés dans les politiques nationales et les projets de développement sanitaire existants.	Très élevée
R3.3	Renforcer le soutien scolaire à travers des initiatives éducatives (cours de remédiation, classes passerelles, etc.) afin d'améliorer le niveau des enfants, notamment dans les matières de base (mathématiques, lecture, etc.) ainsi que dans l'apprentissage de la langue pour les enfants réfugiés anglophones et arabophones afin d'améliorer leur accès au système éducatif national.	Très élevée
R3.4	Améliorer l'accès des réfugiés aux services de protection sociale disponibles, en particulier pour les femmes et les personnes vivant avec un handicap.	Élevée
4. Inclusion économique		

Reference	Recommandation	Priorité
R4.1	Promouvoir l'inclusion financière via des partenariats avec des institutions de microfinance et des services mobiles (Orange Money ou autre).	Très élevée
R4.2	Lancer des programmes de formation professionnelle adaptés aux femmes et aux jeunes déplacés.	Élevée
R4.3	Créer des opportunités d'emploi temporaire dans les secteurs porteurs (agricole, artisanal, numérique) pour les PDI et réfugiés.	Élevée
R4.4	Structurer une collaboration multi-acteurs avec le secteur privé, les centres d'incubation et la Chambre Régionale d'Agriculture (CRA) pour mettre en relation directe les groupements de réfugiés avec les opportunités économiques et les mentorats entrepreneuriaux.	Élevée
R4.5	Formaliser un cadre de partenariat opérationnel avec les entreprises locales pour coconstruire des programmes d'insertion professionnelle et favoriser l'embauche inclusive des personnes déplacées.	Élevée
5. Protection : VBG et enfants		
R5.1	Renforcer la collaboration avec les autres institutions et les autorités pour la prise en compte et l'inclusion des réfugiés et demandeurs d'asile dans les systèmes nationaux de protection.	Très élevée
R5.2	Renforcer le partenariat avec les organisations à base communautaires, les RLO (Refugee-Lead Organisation).	Élevée
R5.3	Renforcer les communautés pour l'appropriation de la protection à base Communautaire.	Élevée
6. Intentions de retour		
R6.1	Évaluer les conditions de sécurité et d'accès aux services dans les zones de retour potentielles	Élevée
7. Mécanismes de plaintes		
R7.1	Simplifier les procédures de dépôt des plaintes via des plateformes mobiles	Élevée
R7.2	Former les comités locaux à la médiation pour résoudre les plaintes liées aux droits fonciers	Moyenne
R7.3	Publier des rapports trimestriels sur le traitement des plaintes pour renforcer la transparence	Moyenne

5. REFERENCES

1. UNHCR Core indicator guidance version 2 (October 2021)
2. UNHCR Core indicator guidance version 3 (October 2023)
3. UNHCR Education Module
4. Multi Year Strategy 2023-2025 — Niger

6. ANNEXES

6.1. Questionnaire final

Le fichier ci-joint fournit le questionnaire digitalisé et déployé pour la collecte sous format papier (pdf) xlsform. Il sert également de dictionnaire de données.

Version papier

Annexe_6_0 Questionnaire

Version xlsform

Annexe_6_1 Questionnaire

6.2. Suivi des performances de l'enquête pendant la collecte de données

Le fichier ci-après fournit un rapport détaillé de suivi des performances et d'évaluation de la qualité des données à chaque jour de la collecte de données. On y trouve également le listing des questionnaires rejetés et les motifs de leur rejet. D'autres indicateurs de suivi sont fournis comme l'indice de similarité, le taux de recours à la modalité « autre à préciser » qui donne lieu, le cas échéant, à des imputations, le nombre de questionnaires, etc.

Annexe_6_2 Suivi des performances.xlsx

6.3. Apurement des données et coefficients de pondération

Le fichier Excel ci-joint fournit d'une part, la liste des imputations faites pour ajuster certaines modalités « autre à préciser » et d'autre part, les valeurs et le mode de calcul des coefficients de pondération.

Annexe_6_3 Apurement des

6.4. Scripts : Traitement et analyses de données

Les fichiers ci-après mettent fournissent les scripts R de préparation des données et de calculs des indicateurs.

Annexe_6_4_1 Traitement des donné

Annexe_6_4_2 Calculs des indicateur

Annexe_6_4_3 Graphiques suppléme

6.5. Estimation des indicateurs avec ajustement aux effectifs réels des réfugiés et des PDI

Le fichier ci-joint fournit l'ensemble des indicateurs désagrégés par groupe de population, âge et situation de handicap, avec ajustement aux effectifs « réels » des réfugiés/demandeurs d'asile et des PDI, sans prise en compte, dans le calcul des indicateurs, des effectifs de la population d'accueil.

Annexe_6_5_1 Indicateurs RMS.xlsx

Annexe_6_5_2 Tests statistiques.xlsx

Oversee Advising Group
Think Smart

HQ	6350, Place de la malicone, Apt 113
Africa Office :	Douala, Cameroun
WWW	www.myoag.org
@	info@myoag.org